

PROCES VERBAL
CONSEIL DU 18 DECEMBRE 2009

**COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE
PROVENCE METROPOLE**

Conseil de Communauté

Procès Verbal de la séance du 18 Décembre 2009

**La séance est ouverte à 09 H 50
sous la Présidence de Monsieur Eugène CASELLI
Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Vincent COULOMB - Alexandre BIZAILLON représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Roland BLUM représenté par Gilles PAGLIUCA - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Miloud BOUALEM représenté par Clément YANA - Nicole DESMATS représentée par Roger MERONI - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Bruno GILLES - Bernard GIRAUD représenté par Danielle MILON - Martine GOELZER représentée par Michel LO IACONO - Catherine JALINOT représentée par Mireille FOURNERON - Laurence JOUANDON représentée par Jean-François DENIS - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Christophe MASSE représenté par Francis ALLOUCH - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Pierre PENE représenté par René TAVERA - Roland POVINELLI représenté par Jean VIARD - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Gabriel PERNIN - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Jean-Paul ULIVIERI - Maurice TALAZAC représenté par Maxime TOMMASINI - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Messieurs :

Olivier BLANC - Albert LAPEYRE.

(La séance est ouverte à 9 heures 50).

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, le quorum étant fixé à 79, il est constaté qu'il est atteint. La séance est ouverte.

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2009

Monsieur LE PRESIDENT.- Je sou mets à votre approbation le procès verbal de la séance du 9 novembre 2009. Y a-t-il des observations ?

Le procès verbal de la séance du 9 novembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

II – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 9 NOVEMBRE 2009

Monsieur LE PRESIDENT.- Conformément aux dispositions de la délibération 004/314 CC en date du 31 mai 2008, il convient de rendre compte au Conseil des décisions du Bureau du 9 novembre 2009. Elles vous ont été communiquées en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

III – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur LE PRESIDENT.- Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le compte-rendu des décisions du Président soit porté à la connaissance du Conseil. Il vous a été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

Monsieur le Maire de Marseille devant partir rapidement, je vous demande d'accepter d'examiner le rapport n°19 en premier lieu. Je vous informe également que pour le même type de raison, nous examinerons les rapports de la Commission Port et Aéroport, après le rapport n° 50 de l'ordre du jour.

V – EXAMEN DES RAPPORTS

FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Coulomb, la Commission Fonctionnement de la Communauté Urbaine s'est déroulée le vendredi 11 décembre 2009, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ses travaux ?

Monsieur COULOMB.- La Commission s'est réunie. Le travail a été constructif. L'ensemble des rapports a été adopté avec un avis favorable unanime de l'ensemble des Commissaires. Deux rapports ont fait l'objet de réserve de vote, il s'agit du rapport n° 19 concernant l'approbation de l'avenant n°1 à la convention de DSP sur la question du traitement multifilières des déchets. Il y a eu une réserve de vote du groupe UPAC, à l'exception des Maires et une réserve de vote de M. Sémériva.

Le deuxième rapport ayant fait l'objet d'une réserve de vote du groupe UPAC à l'exception des Maires concerne l'ajustement de la nomenclature des emplois.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Coulomb.

19. FCT 019-18/12/09 CC - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de Délégation de Service Public portant sur la conception, le financement, la

réalisation et l'exploitation d'un ensemble de traitement multifilières des déchets ménagers et assimilés

Monsieur LE PRESIDENT.- Il y a plusieurs semaines, la société Everé, nous a fait savoir qu'il y avait du retard dans le chantier et qu'elle ne serait pas en mesure de tenir le calendrier tel que prévu dans la délégation de service public.

En effet, pour engager la mise en service industrielle à la date prévue dans le contrat, c'est-à-dire le 7 janvier 2010, le contrat prévoit que toutes les unités doivent fonctionner dans leur totalité. Or, la société Everé nous a fait savoir que la phase ultime du compostage ne fonctionnait pas encore complètement et qu'elle ne serait pas opérationnelle dans sa totalité avant fin novembre.

Par conséquent, la société n'est pas en mesure de déclencher la mise en service industrielle au sens strict, je dis bien au sens strict, du contrat, bien que la quasi totalité de l'usine fonctionne et est prête à traiter les déchets, y compris dans sa partie incinération, bien entendu.

Dès lors, nous avons deux possibilités, soit maintenir le contrat tel que prévu, mais cela entraînerait plusieurs conséquences. A partir du 31 mars, date de fermeture d'Entressen, nous devions trouver une solution pour traiter la totalité de nos déchets jusqu'à la fin du mois de novembre. Cela voulait dire passer des marchés dans l'urgence avec les décharges du département, et acheminer tous nos déchets par camion dans toutes les Bouches-du-Rhône. Cela était évidemment très compliqué et aurait eu un coût nettement supérieur à la solution que nous proposons par avenant.

Nous avons fait plusieurs réunions avec le secrétaire général de la Préfecture qui n'est évidemment pas très favorable à cette solution.

Soit, et c'est la proposition que nous vous faisons, il y avait une deuxième solution : allonger par avenant la mise en service industrielle du 7 janvier au 30 novembre, ce qui a pour la Communauté Urbaine, plusieurs avantages.

Dès le 7 janvier, Everé est responsable du traitement de la totalité de nos déchets. La montée en puissance pendant la période de mise en service permettra de traiter une grande partie des déchets sur le site avec l'incinération qui fonctionne complètement et avec une partie de méthanisation.

L'allongement de la période de mise en service industrielle nous permet d'augmenter la période des contrôles en renforçant les périodes d'observation et de surveillance intermédiaires.

Le coût financier est moins important pour la Communauté Urbaine puisque la solution que nous vous proposons reviendra à 25 millions d'euros, traitement et transport, alors que l'application stricte du contrat nous aurait coûté 32 millions d'euros sur la même période. C'est donc une économie de 7 millions d'euros.

Par ailleurs, nous avons bien entendu conservé les pénalités telles qu'elles existaient, c'est-à-dire que les pénalités seront appliquées si la société est en retard au 30 novembre. Pendant cette période, elles seront provisionnées tout au long des étapes de la mise en service industrielle. Je dois ajouter pour être complet – et je pense que l'on a distribué dans la salle – l'avis du Trésorier Payeur Général des Bouches-du-Rhône sur la DSP. Il dit en synthèse (je lis sa conclusion) : *« La prolongation par avenant de la phase 1 de la délégation de service public, signée le 5 juillet 2005 pour une durée de 8 mois, se justifie donc par une amélioration du service public du traitement des déchets, dès lors qu'elle permet le renforcement des contrôles des unités de traitement et une meilleure répartition du traitement des déchets pendant cette période. Par ailleurs, elle conduit à une économie importante pour la collectivité par rapport à l'application stricte du contrat et n'a pas d'impact défavorable, tant sur le plan économique que financier ».*

Voilà, Mesdames et Messieurs un point sur l'avenant que nous mettons au vote. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur JACQUIER.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je crois que je ne serai pas contredit lorsque je vous dirai que nous n'avons jamais eu autant besoin de clarté et de transparence sur les dossiers publics.

Je ne rentrerai pas dans une polémique judiciaire, ce n'est ni le lieu, ni le moment. Je vais simplement faire une analyse technique et politique.

Au préalable, permettez-moi, de rappeler deux faits importants concernant non pas directement la station d'incinération de Fos, mais y approchant de près, puisque il s'agit tout d'abord du marché qui est venu en avril et mai dernier à la Commission d'Appels d'Offres et qui concernait le transfert, le tri et la valorisation des matériaux issus des collectes sélectives. (C'était le nom exact de ce marché). Autrement dit, il s'agissait du tri, de la valorisation et du transport des poubelles. Lorsque la Commission a constaté que ce dossier posait problème, il a été renvoyé à une Commission ultérieure. Le rapport de présentation a été modifié lors de la deuxième Commission qui s'est réunie le 6 mai, et malgré le changement de ce rapport de présentation, il s'est révélé que les propositions du rapport étaient tout simplement ahurissantes.

Il y avait deux lots dans ce rapport. Sur le lot 1, le rapport nous proposait la solution la plus chère de 5 millions d'euros, et sur le lot 2, là aussi, on nous proposait de retenir la solution la plus chère de 3, 6 millions d'euros. Il nous arrive de retenir des offres mieux disantes qui sont plus chères que les moins disantes, mais lorsqu'il y a un tel écart, on regarde les rapports d'un peu plus près. Et là, il s'est très vite révélé qu'il y avait tout un tissu d'erreurs dans l'analyse qui avait été faite. A l'époque, il ne m'avait pas été difficile de convaincre la majorité de la Commission de modifier les motivations, de modifier les notes du rapport et de retenir l'offre qui était en fait la moins et la mieux disante. C'était à l'époque non pas Bronzo qui était proposé, mais Sita Sud.

Là, Monsieur le Président, vous avez pris une décision qui, à ma connaissance, n'avait jamais été prise jusque-là par la Communauté Urbaine, c'est-à-dire que vous n'avez pas donné suite à ce marché par une lettre qui disait qu'il y avait des raisons d'intérêt général pour régler un problème de procédure, sans dire d'ailleurs de quel problème de procédure il s'agissait, et vous n'avez pas donné suite à ce marché.

Juridiquement, la chose était possible ; mise à part que c'est la première fois que cela produisait. Mais, à l'époque on ne s'était pas posé d'autres questions. Lorsque un autre très gros marché est venu à la Commission, le 21 octobre dernier, où là encore, la proposition qui nous était faite dans le rapport consistait à retenir une offre qui était de 5 millions d'euros plus chère qu'une autre.

Monsieur LE PRESIDENT.- Préciser « sur 6 ans » s'il vous plaît. Merci.

Monsieur JACQUIER.- Oui, sur 6 ans, Monsieur le Président. Mais 5 millions d'euros, sur 6 ans ou sur 1 an, cela fait quand même 5 millions d'euros. Cela représentait à peu près 10% du montant du marché. Et 10% du montant du marché, lorsqu'il s'agit de millions d'euros, permettez-moi de vous le dire, cela mérite d'être regardé de plus près.

Donc nous l'avons regardé d'un peu plus près. Et d'un peu plus près, ces 10% de différence de niveau n'étaient pas justifiés, loin de là. Et là encore Monsieur le Président, honnêtement, je n'ai pas eu de grosses difficultés à convaincre la majorité de la Commission à ne pas retenir ce rapport et à retenir, là aussi, l'offre qui était la moins et la mieux disante.

Là encore, deuxième événement surprise : vous avez invoqué la raison de la grève, provoquée par une certaine entreprise, pour ne pas non plus donner suite à cet appel d'offres.

Permettez-moi de dire, Monsieur le Président, que là, sur un plan strictement juridique, mais on aborde aussi le côté politique, nous rentrons dans une situation de

confusion, de manque de clarté, de manque de transparence et là, ça commence quand même à bien faire.

Lorsque aujourd'hui arrive cette délibération pour le premier avenant au contrat de l'incinérateur, vous venez d'invoquer la lettre que vous a adressée le Trésorier Payeur Général dont je n'ai personnellement pas eu connaissance.

Monsieur LE PRESIDENT. - On vous la donne, Maître.

Une voix. - C'est un peu tard.

Monsieur LE PRESIDENT. - Il me l'a donné hier soir à 20 heures, je suis désolé.

Monsieur JACQUIER. - Mais cette lettre, permettez-moi de vous le dire, à mon sens, ne modifie pas mes observations et je vais vous dire pourquoi. Tout simplement parce que s'agissant de ce contrat – et j'ai suivi aux côtés de Robert Assante depuis le début ce dossier et Robert Assante dira peut-être quelques mots complémentaires à ce sujet, mais j'observe en tout cas, que l'opposition de l'époque s'y était opposée becs et ongles, avec plus de 30 procès, ce qui est tout à fait exceptionnel dans l'histoire politique de la Communauté Urbaine et je pense de la Ville de Marseille également. Plus de 30 procès pour essayer de paralyser un projet qui vous est tombé dessus lorsque vous avez été élu !

Et là, vous avez désigné, gouvernance partagée paraît-il, un auditeur sans demander notre avis sur son nom. Certes, c'était dans le cadre d'un MAPA et vous pouviez choisir qui vous vouliez, mais la gouvernance partagée aurait pu peut-être vous permettre d'interroger l'ancienne majorité devenue opposition pour lui demander son avis et si tel ou tel cabinet, ou tel ou tel bureau d'études aurait été préférable. Toujours est-il que vous avez désigné votre candidat pour faire le rapport d'audit. Coût de l'opération : 250 000 euros, je dis cela au passage. Et le rapport d'audit vient vous dire que cette station d'incinération, il faut la garder. Tout cela a fait perdre du temps.

Monsieur LE PRESIDENT. - La preuve qu'il était compétent !

Monsieur JACQUIER. - Tout cela a fait perdre du temps, tout cela a fait perdre beaucoup d'argent et tout cela, quand même, nous permet de constater qu'à la page 262, du tome 2 de ce rapport d'audit, votre auditeur nous dit que la station d'incinération va fonctionner à partir de mars 2010.

Et aujourd'hui, vous nous dites, ce n'est pas mars, c'est novembre. Et pourquoi ? Vous dites qu'il y a du retard. Oui, il y a du retard, mais 7 mois de retard, à quoi est-ce dû ? Il n'y a pas 36 solutions. Soit c'est dû à la société Everé, soit c'est dû à la mauvaise gestion de la Communauté Urbaine.

Permettez-moi de vous dire qu'avec les deux précédents incidents dont je viens de parler à propos des ordures, on peut se poser la question. C'est pour cela que je me suis permis de rappeler ces deux incidents.

Si c'est la société Everé qui est l'auteur de ce retard, pourquoi lui faire l'économie des pénalités de retard ? Si c'est la mauvaise gestion de la Communauté Urbaine, pourquoi le dissimuler ? Pourquoi le cacher ? Et alors, la solution est présentée comme étant un avantage en disant qu'en fin de compte, cela va nous coûter 80, 90 ou même 100 euros la tonne. Oui, quand cela va fonctionner... Mais dans cette somme-là, que faut-il compter ? Il faut compter les 23 ou 25 euros la tonne pour le traitement à proprement dit, et le reste, ce sont les amortissements et le remboursement des crédits. Là, que va-t-on payer avec 50 euros ? On va payer le traitement, mais avec la différence de 27 euros, que payez-vous ?

Monsieur LE PRESIDENT. - C'est dans le contrat. Relisez votre contrat.

Vous ne pouvez pas dire n'importe quoi !

Monsieur JACQUIER. - Vous me répondrez tout à l'heure Monsieur le Président, laissez-moi terminer.

50 euros ! Vous n'expliquez pas la différence !

Monsieur LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de différence, c'est l'application de votre contrat.

Monsieur JACQUIER.- Non, le contrat ne dit pas cela. Le contrat prévoit et dit que les 50 euros, c'est pour les deux premiers mois. Là vous les mettez pour les 7 mois. 7 mois, cela fait 5 mois de cadeau. Qu'est-ce que cela veut dire 50 euros sur deux mois ? Cela veut dire que la Communauté Urbaine était d'accord avec Everé pour prendre le risque du commencement du fonctionnement de l'installation, mais elle n'acceptait pas de prendre ce risque pendant 7 mois.

Là, avec votre chiffre, on prend le risque de fonctionnement pendant 7 mois. Voilà ce qu'est la véritable signification de l'avenant que vous nous demandez de voter. C'est-à-dire que le risque sur 2 mois prévu contractuellement, vous nous demandez de le prendre sur 7 mois. Et ça, ce n'est pas justifié. Et ça, ça contribue à rendre ce dossier confus, pas transparent et peu clair !

C'est vrai que le Trésorier Payeur Général a beau jeu de dire que cela va coûter plus cher si on ne fait pas cela. Oui, si on ne fait pas cela, cela risque de coûter plus cher. Mais aux dépends de qui ? Aux dépends de la société Everé ou de la Communauté Urbaine ? Là non plus, vous n'êtes pas clair non plus.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vais vous répondre.

Monsieur JACQUIER.- Vous me répondrez tout à l'heure, mais votre empressement à me couper la parole m'incite à penser que vous êtes vraiment embarrassé.

(Brouhaha)

Monsieur le Président, vous invoquez et vous plaidez la gouvernance partagée. Je vous dis que vous avez là une belle occasion de démontrer que vraiment vous voulez faire de la gouvernance partagée.

Retirez ce dossier, appelez l'opposition à venir négocier avec vous cet avenant, à venir discuter avec Everé de l'évolution de ce contrat. Nous sommes prêts à le faire. Monsieur le Président, que les choses soient claires : on n'est pas là pour vous embarrasser...

(Brouhaha, manifestations dans la salle)

... on n'est pas là pour vous empêcher. On n'est pas là pour empêcher le fonctionnement du service public. On n'est pas là pour bloquer une situation, on est là pour trouver des solutions, on est là pour que les choses soient claires, pour que les choses soient transparentes, pour que les choses soient faites dans la plus grande régularité. Vous avez là l'occasion de démontrer votre volonté d'une gouvernance partagée dans la clairvoyance, dans la transparence et dans la clarté. Je vous demande donc de bien vouloir retirer ce rapport.

(Applaudissements – Bravos)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vais passer la parole aux autres intervenants puis je vous répondrai personnellement Monsieur Jacquier, car j'ai entendu un grand nombre de contrevérités.

Madame BOULAY.- Monsieur le Président, chers collègues, nous prenons acte de cet avenant à la convention de délégation de service public portant précisément sur la modification de la durée de mise en service industrielle du centre multifilières de FOS.

Nous pensons, après en avoir discuté en Commission, que cette solution est d'un point de vue pratique et financier, la plus adéquate pour MPM à partir du moment où elle a fait le choix de confirmer la délégation de service public attribuée au groupement

d'entreprises URBASER SA et VALORGA, qui a été votée le 13 mai 2005. Je dirais que l'épisode que vous vivons aujourd'hui est un épiphénomène de l'histoire de l'incinérateur.

Cependant, nous tenons à rappeler notre constante opposition à la filière incinération de ce centre de traitement des déchets ménagers et nous espérons qu'au terme des 20 ans de ce contrat, nous pourrions démanteler cet incinérateur et conforter les filières plus économiques et respectueuses de notre environnement comme le tri et la méthanisation.

Cependant, puisque malgré elle, une grande partie de cette assemblée est amenée à gérer cet équipement dont elle ne voulait pas, je voudrais faire les remarques suivantes :

Il est de notre devoir collectif de faire respecter la réglementation et de faire établir la plus grande transparence concernant le fonctionnement de l'incinérateur afin de préserver autant que faire se peut la santé des riverains.

Selon l'arrêté du 20 septembre 2002, l'exploitant doit mettre en place un programme de surveillance de l'impact de l'installation sur l'environnement, en particulier des dioxines et des métaux lourds. Le taux de concentration de ces polluants doit être évalué dans l'environnement avant la mise en service de l'installation (le point zéro), et dans un délai compris entre 3 et 6 mois après la mise en service industrielle. Ensuite, cette évaluation doit être renouvelée au moins une fois par an. Nous pensons qu'il est préférable que cette étude soit réalisée par un organisme indépendant.

L'objectif de ce point zéro est de fournir des informations sur les niveaux de marquage des différents polluants avant le démarrage de l'installation, ce qui permettra ensuite de mesurer les écarts, l'installation industrielle étant en fonctionnement. L'INVS préconise que ces relevés s'effectuent dans un rayon de 10 kilomètres autour de l'usine. Mais, je ne doute pas que cette procédure soit déjà entamée.

Nous demandons également comme le précise la loi, que les émissions soient mesurées en continu. Comme cela se fait pour d'autres incinérateurs français, nous demandons que ces résultats d'analyse soient répercutés systématiquement sur un site Web, accessible à la population, et que les membres de la future CLIS soient informés immédiatement par mail en cas de dépassement des émissions autorisées.

De plus, le rapport de 1998 de la Société Française de Santé Publique avait recommandé qu'une « surveillance » de la santé des riverains des usines d'incinération des ordures ménagères soit mise en place. A la lumière des résultats des différentes études connues depuis (voir le rapport de l'INVS), cette recommandation nous semble toujours d'actualité.

Il nous faudra donc réfléchir à une surveillance épidémiologique des populations riveraines de l'incinérateur.

Enfin nous ne pouvons nous satisfaire que l'industriel « fasse son affaire » des mâchefers et des « rebus » du tri sélectif comme cela est indiqué dans le contrat que la mandature précédente a signé.

Nous voulons savoir précisément où vont être entreposés et comment seront traités ces déchets ultimes ainsi que les résidus des fumées de l'incinération des ordures ménagères.

Ce sont toutes ces questions que nous nous posons à quelques jours de la mise en service de ce centre multifilières, et nous savons que nombre de citoyens et d'associations se les posent avec nous.

Etant donné le coût exorbitant que nous devons payer collectivement pour cette filière incinération, la transparence maximum nous semble de rigueur et ceux qui ont

défendu l'incinération pendant tant d'années seront bien inspirés d'assumer aujourd'hui les conséquences de leur choix.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur le Maire, souhaitez-vous prendre la parole avant de partir ?

Monsieur GAUDIN.- Oui, Monsieur le Président, je dois poser la première pierre aux côtés de M. le Président de la Région Provence Alpes Côte d'Azur à 10 heures 30 avec le Président d'Euroméditerranée qui, lui, est bloqué à Orly par la neige. Par conséquent, j'assumerai les deux fonctions à la fois.

Qu'il me soit permis de vous dire, Monsieur le Président, sur cette affaire de l'incinérateur, de l'usine ultramoderne de traitement des déchets, que les incinérateurs actuels n'ont rien à voir avec ceux d'il y a 20 ans. Nous avons prévu une usine ultramoderne de tri, de méthanisation, de revalorisation des déchets. Car il est bien clair qu'en envoyant 1600 tonnes d'ordures ménagères par jour dans la décharge d'Entressen et sachant que le Gouvernement français et l'Europe souhaitaient la fermeture de cette décharge hideuse, nous avions à la Communauté Urbaine, largement améliorée cette décharge en attribuant 54 millions d'euros pour la rendre plus acceptable et éviter les reportages de télévision que nous avons subis. Il est clair que nous avons bien fait. Il est clair que vous avez poursuivi ce que, avec mes amis, nous avons modestement, initié. On ne peut pas faire autrement ! Et ceux qui s'opposent, ceux qui cherchent toujours des raisons à ne pas vouloir faire cette usine ultramoderne ou à proposer je ne sais trop quoi dans 25 ans, se sont trompés. Vous avez eu le courage de le faire !

Aujourd'hui, vous nous proposez un avenant. Nous avons beaucoup discuté avec cette entreprise Everé. Nous sommes allés chercher les Espagnols. Personne d'ailleurs, n'avait trouvé à redire, tant c'est là-bas, en Espagne, et en particulier dans cette entreprises, qu'ils étaient les meilleurs.

Mes amis ont leur avis sur la séance d'aujourd'hui, sur le rapport que vous nous présentez et ils vous le diront tout à l'heure.

Personnellement, devant m'absenter, si je devais voter, je me serais abstenu. Tout d'abord parce qu'il y a l'amitié et la fidélité avec les membres de mon groupe, mais également parce que je n'ai rien à me reprocher sur ce que nous avons fait pendant 9 ans ici sur ce dossier.

Pour autant, Monsieur le Président, je veux dépasser un instant le cadre de ce dossier. Nous ne serions pas en situation de blocage, en situation d'évoquer certains sujets politiques, quelquefois difficiles, suivant les circonstances et tout ce que l'on peut lire ou entendre.

Il faut une gouvernance partagée et pas une gouvernance confisquée. Le travail que vous faites avec les Maires est exemplaire. Vous êtes présent, vous les sollicitez, vous travaillez avec eux, et je suis l'un de ceux-là. Et là, il n'y a pas de problème.

Ce que je souhaite, et ce que je souhaite dire, à l'attention également de vos amis, c'est que lorsqu'on dit gouvernance partagée, cela veut dire qu'il faut que l'on soit associé, que l'on soit prévenu, que les hauts fonctionnaires, à votre initiative, puissent aussi avoir une écoute attentive à l'égard de celles et ceux qui ne partagent pas les mêmes convictions politiques. Si vous arrivez à faire cela, si vous améliorez cette situation, alors, il y aura une vraie gouvernance dans l'intérêt général.

Les élus qui sont ici, qu'ils soient d'un bord ou d'un autre, savent bien que les difficultés que nous rencontrons ne sont dues qu'à l'égoïsme de nos concitoyens, qu'à la volonté de nos concitoyens qui souhaitent qu'à la fois on progresse, mais surtout qu'on ne change rien et qu'on ne vienne surtout pas les gêner là où ils habitent, là où ils sont, là où ils ont acquis leur maison et la vue sur la mer.

Nous sommes tous confrontés, les Maires en particulier, à ces difficultés. Alors, aplatissons les difficultés. Il y a à peine deux ans que vous êtes là. Tout le monde vous reconnaît des qualités humaines importantes, et je le partage moi-même. Faites en sorte que cette gouvernance partagée soit largement partagée, et alors, on ne perdra pas autant de temps sur un seul dossier.

(Applaudissements)

Monsieur BERNARDI. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je crois que la hauteur d'intervention de Jean-Claude Gaudin nous oblige à traiter le sujet d'une manière plus complexe.

Au fond des choses, et c'est ce que nous dit le Trésorier Payeur Général, l'avenant qui nous est proposé est une solution positive, la meilleure ou si vous préférez la moins mauvaise pour ceux qui sont, comme moi, dubitatifs sur l'intérêt de l'incinération. Nous n'avons pas d'autre solution, si nous considérons nos obligations de gestion, que de voter cet avenant. Et donc, tout autre attitude, ne peut être qu'une attitude positionnée et de raisonnement politicien.

En pratique, la Communauté Urbaine doit, dans l'intérêt public, trouver une solution qui n'envoie pas sur nos routes des centaines de camions, tous les jours. Et cela, Monsieur le Président, il faut vous en rendre acte et c'est ce que dit le Trésorier Payeur Général, puisqu'en plus, cette solution coûte moins cher.

Donc, tout le reste n'est que brouillard créé pour donner une impression particulièrement fallacieuse. Dans la gestion de ce contrat qui est effectivement originale et qui est difficile pour notre Communauté Urbaine, la gestion n'a pas hésité, lorsque c'était l'intérêt public aussi, à prolonger les délais et exonérer Everé des pénalités. Je trouve que ces décisions étaient justifiées. Néanmoins, je remarque Monsieur le Président que ces décisions étaient prises dans le secret de la plume de leur auteur, et qu'à aucun moment, notre assemblée n'a été saisie de ce genre de solution.

Aujourd'hui, nous proposons un avenant pour une prolongation de délai vis-à-vis de la société Everé. C'est exactement ce qui a été fait précédemment.

Notre collègue Jacquier a évoqué un certain nombre de dossiers qui sont venus en Commission des Marchés. Ayant la responsabilité de cette Commission, je dirais simplement qu'il a tout à fait omis, citant le premier dossier concernant le centre de transfert, d'indiquer que cette décision avait été prise par la Commission à l'unanimité.

Je dirai très simplement que j'assume, comme tous les membres de cette Commission, les décisions qui y sont prises. Nous consacrons ensemble beaucoup d'heures, et c'est la loi qui nous fait partager le détail de ces décisions. Je ne connais pas, à cet instant, de décision de la Commission, même celles qui ont été difficiles et discutées, deux ou trois ont été prises avec la voix prépondérante du Président, qui ait fait l'objet d'une contestation effective devant la justice, à l'exception sur la question du tri. A cet égard, notre Communauté, il faut le savoir, est suspendue à une décision du Tribunal Administratif, puisqu'un concurrent évincé l'a saisi pour demander que le tri ne soit plus fait dans les conditions que nous avons arrêtées ensemble.

Alors Monsieur le Président, je crois que lorsqu'on parle de marchés dans le détail, nos collègues nous font confiance. Ils font confiance aux membres de la Commission, d'ailleurs, ils y sont tous représentés puisque c'est une Commission élue à la proportionnelle.

Chaque fois que l'on parle de marchés, je voudrais qu'on en parle exactement comme nous travaillons dans cette Commission et je ne prends pas cette assemblée pour le lui approprier, pour détailler la raison d'être de décisions qui ont été prises chez nous.

J'ajoute que chaque fois que vous avez pris une décision, j'ai trouvé dans votre décision, les raisons de l'intérêt public qui présupposait la décision que vous avez prise.

J'ajoute que là aussi, les déclarations sans suite qui ont été prononcées par vous, n'ont jamais été contestées par quiconque devant la juridiction administrative.

Dans ces conditions, je dirais simplement à mon groupe, mais aussi à l'ensemble de l'assemblée puisqu'en tant que Président de la Commission des Marchés et ayant été informés sur cet avenant, nous avons pu constater que cet avenant intervient dans l'intérêt public et que nous n'avons pas d'autre solution, que c'est une solution positive par rapport à tout autre.

Voilà Monsieur le Président, ce que je tenais à dire aux membres de cette assemblée.

(Applaudissements)

Monsieur POGGIALE. - Monsieur le Président, chers collègues, tout le monde connaît notre position contre ce déni de démocratie qu'a été le choix fait de l'usine d'incinération et son implantation à Fos.

Aujourd'hui nous prenons acte des motivations, pour l'essentiel financières, qui font choisir cette mise en œuvre étalée, demandée pour le délégataire.

Cependant, cette mise en service dans le temps a deux conséquences directes issues du passage en force de cet équipement. Passage imposé par la précédente mandature et par M. le Préfet.

La première conséquence :

A partir du 7 janvier et conformément au cahier des charges, la Société Everé aura l'exclusivité du traitement de tous les déchets non triés du territoire de Marseille Provence Métropole soit des 18 communes.

Par exemple les 100 tonnes quotidiennement de déchets traités par convention avec nos voisins du Pays d'Aubagne et de l'Etoile sur Le Mentaure. Ces 100 tonnes traverseront par route et par rail le département. D'abord pour aller à Fos puis pour finir à Entressen et cela pour la part des déchets qui ne pourront pas être traités par la filière industrielle encore incomplète.

Cela n'est-il pas incohérent à l'heure où on affiche une volonté de mutualiser les équipements et de réduire les coûts économiques et écologiques ?

La deuxième conséquence :

Au 31 mars 2010, Entressen sera fermée. A partir de cette date, où vont aller les déchets non valorisés, à Fos ?

Certes c'est de la responsabilité de l'industriel. Mais ces ordures ménagères sont les nôtres, celles des habitants de Marseille Provence Métropole, donc cela nous concerne aussi. Nous ne pouvons pas nous retrouver dans la situation des ordures ménagères des Alpes-Maritimes enfouies sur ordre du Préfet à Septèmes-les-Vallons.

Décidemment, l'héritage est lourd de conséquences.

Aujourd'hui, nous ne retirons rien de ce que nous avons préalablement dit sur le dossier dans la précédente mandature et au début de celle-ci.

Compte tenu de cette situation et de la complexité de celle-ci, nous voterons cette délibération, nous voterons cette délibération, sans naïveté, avec la ferme volonté de faire évoluer ce dossier dans le sens souhaité et les intérêts préservés des populations et des collectivités.

(Applaudissements)

Monsieur MADROLLE.- Monsieur le Président, j'entends des discours qui sont assez consensuels en la matière, mais j'aimerais rappeler à Monsieur Jacquier trois petits points.

Premier point : la situation où l'on en est aujourd'hui est de la responsabilité de votre majorité. Nous avons hérité, je vous le rappelle, d'un état de fait lié au problème de la construction de l'incinérateur. A l'époque, je m'étais, avec mes amis, opposé à l'incinérateur, parce que nous avons proposé, contrairement à ce que dit M. le Maire de Marseille, et cela a donné lieu à de longs débats en Conseil Municipal, des plans alternatifs valides, vérifiés puisque dans d'autres capitales européennes, moindres que la Ville de Marseille, ces plans de tri sélectif, de filière et de méthanisation existent. Donc, quand j'entends les propos du Maire de Marseille disant que ce sont des hurluberlus qui proposent des plans à 25 ans, je réponds que non, Monsieur Jacquier, les plans alternatifs à l'incinération existent et vous pouvez vous-même le vérifier. M. Assante l'a vérifié avant. J'espère qu'il aura l'occasion, après moi, de s'en expliquer.

Deuxième point, Monsieur Jacquier, s'agissant la délibération que nous propose le Président aujourd'hui, et rappelez-vous, nous nous étions effectivement opposés à l'incinérateur, mais aujourd'hui comme l'a dit Mme Boulay, nous devons poursuivre parce que nous sommes devant la non possibilité de faire machine arrière. Donc si nous devons payer encore plus pour vos erreurs, je pense que le Président a raison d'appeler à voter dans le sens qu'il propose.

Troisième point Monsieur Jacquier : cela me fait doucement rire et je ne vais pas entrer dans la polémique, mais les mêmes qui ont proposé l'incinérateur, les mêmes qui ont menti à la population vis-à-vis de l'incinérateur, deviennent aujourd'hui les défenseurs de l'anti-incinération.

Moi, en politique, Monsieur Jacquier, vous savez que j'essaie d'être le plus honnête possible.

(Brouhaha, manifestations dans la salle)

Je crois Monsieur Jacquier et parlez-en avec votre groupe, que si vous avez besoin d'informations liées au problème de l'incinération, demandez à ceux que nous avons rencontrés pendant 7 ans, à qui nous avons expliqué les plans alternatifs, et vous verrez, dans vos propres troupes, que les difficultés liées à l'incinération sont réelles et je crois qu'à un moment donné, il est d'intérêt collectif de voter dans le sens que propose le Président Caselli.

Monsieur ASSANTE.- Merci Monsieur le Président de me donner la parole quelques instants pour prolonger l'intervention de notre collègue Bernard Jacquier, mais aussi pour répondre aux questions qui viennent d'être posées.

Madame Boulay, nous assumons parfaitement les décisions que nous avons prises et je le dis très clairement. Si demain, j'avais de nouveau en charge ce dossier, je ferais la même proposition que celle que j'ai faite il y a des années en arrière, et je prendrais le même positionnement. Je ne permets pas à M. Madrolle de dire qu'aujourd'hui, nous avons changé de point de vue sur cette solution et sur la filière que nous avons proposée. Il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus, la cohérence est la même hier qu'aujourd'hui.

Vous ne pouvez pas non plus dire, Monsieur Madrolle, que nous avons menti sur ce dossier. C'est, je pense, un excès de langage, car peut-être vous pourriez être tête de liste et tout de suite, cela vous donne une certaine excitation.

(Applaudissements)

Nous n'avons jamais menti sur ce dossier. Nous avons été totalement transparents sur ce dossier depuis le début. C'est un dossier que j'ai managé pendant plus de 10 ans et à aucun moment, une information a été masquée ou cachée. Les procédures que vous, ou les citoyens au travers de différentes associations, avez lancées contre ce

projet pendant des années, démontrent que s'il y avait quelque chose à découvrir, cela l'aurait été à ce moment. Bernard Jacquier rappelait à l'instant qu'il y a eu plus de 30 procédures qui ont été faites et certaines ne sont pas terminées. Donc, ni vous, ni Mme Boulay ne pouvez remettre en cause ce que nous avons fait préalablement sur notre principe.

Depuis le changement de majorité, il y a une autre logique, la vôtre, qui a été mise en place. Donc assumez, vous aussi, comme nous le faisons aujourd'hui nous-mêmes. Il n'y a pas d'ambiguïté.

Madame Boulay, quelle audace de nous demander où vont les mâchefers et les réfiûms. Vous n'avez qu'à demander à M. Victor-Hugo Espinosa de suivre les camions ou les trains pour savoir où ils vont pour avoir la réponse.

(Applaudissements)

Cette remarque est déplacée d'autant qu'elle est contractualisée et les réfiûms, dans le Sud de la France, ne vont qu'à un seul endroit, c'est à Bellegarde dans le Gard. Tout le monde le sait ici, je l'ai répété au moins 100 fois.

Donc les résidus de fumée et les mâchefers sont utilisés par le délégataire, tel que c'est prévu. Il doit en faire son affaire, en France ou en Espagne. C'est écrit en toutes lettres. On l'a dit tout au long de la mandature précédente, donc ne nous remettez pas en cause sur cette définition.

Je continuerai à vous le répéter pendant 5 ans s'il le faut, mais je ne laisserai jamais dire n'importe quoi sur ce dossier.

Monsieur Poggiale, les déchets de la Communauté Urbaine doivent être traités par la Communauté Urbaine. Si d'autres collectivités veulent s'associer à nous, elles se caleront sur la procédure donnée par MPM. Essayons de traiter ce que nous avons à traiter sur MPM.

Certains d'entre vous ont pris différents exemples notamment celui des Alpes Maritimes. Pour ma part, je prendrai l'exemple de Montpellier qui pendant des années, a été incapable de trouver une solution ou d'avoir le courage de trouver une solution pour traiter ses ordures ménagères. Il a fallu que le Département des Bouches-du-Rhône, sous l'autorité du Préfet, fasse une réunion, où étaient présents certains collègues, (le Maire de Septèmes-les-Vallons était présent comme moi à cette réunion) pour leur expliquer qu'ils devaient traiter leurs déchets sur leur département et qu'ils n'aillent pas les amener sur d'autres départements. Et parce qu'ils n'ont pas eu le courage de trouver des solutions, il fallait que d'autres collectivités, dont la nôtre, et dont certaines communes ici représentées, les gèrent.

Sincèrement, remettre en cause la décision que nous avons prise est aujourd'hui déplacée. Vous vous associez dans cette démarche à celle d'Ouest Provence. Les propos tenus par M. Granié sont inadmissibles pour l'équipe précédente comme pour l'équipe actuelle de la Communauté Urbaine. M. Granié écrit en toutes lettres : « *Ce dossier est pourri. Depuis le début, il n'a cessé d'accumuler les manœuvres, les irrégularités et les dénis de démocratie* ». C'est faux ! On ne peut pas laisser dire cela lorsque le droit a toujours été appliqué sur ce dossier. Je le dis et je le répète : le droit a toujours été appliqué sur ce dossier..

Monsieur Bernardi, n'essayez pas non plus de noyer le poisson en disant que dans la mandature précédente, c'est nous qui décidions des choses. Dans la mandature précédente, il y avait une majorité et une opposition, il n'y avait pas une gestion partagée, il y avait une opposition et vous vous êtes exprimés suffisamment sur ce dossier pour bien clairement identifier l'opposition et la majorité. Aujourd'hui, il y a une gouvernance partagée, cela doit être mis en application, comme le demande Jean-Claude Gaudin.

On ne fait que rester dans notre rôle. Si nous sommes associés à la gestion du dossier, nous partagerons un certain nombre de choses avec vous, si vous ne le faites pas,

nous ne pourrions pas y apporter notre contribution. C'est la raison pour laquelle, sur le plan juridique, je n'ai pas compétence en la matière comme vous, puisque vous êtes avocat ou comme mon ami Bernard Jacquier, mais je suivrai les conclusions de Bernard Jacquier. Je pense qu'il est urgent de retirer ce rapport aujourd'hui Monsieur le Président.

(Applaudissements)

Monsieur MOLINO.- Je crois que la solution qui nous est proposée aujourd'hui est la meilleure solution. Je vais m'expliquer. Soit on opte pour cette possibilité, soit il faudra bien trouver des décharges pour nos déchets.

Actuellement, nous recevons les déchets des Alpes-Maritimes et d'autres départements. Là, je n'ai pas entendu grand monde et notamment de votre côté, s'élever sur cela et je le regrette fortement, car je pense que le département des Alpes-Maritimes aurait dû prendre certaines dispositions. Depuis 2001, les Alpes Maritimes n'ont rien fait pour traiter leurs propres déchets. Très sincèrement, on peut le regretter et on n'a pas de leçon à recevoir.

Deuxièmement, je pose la question : dans cette salle, parmi les Maires présents, quels sont ceux qui sont d'accord pour dire qu'on n'a pas d'autres solutions et qu'ils vont récupérer les déchets d'Entressen ? Par ailleurs, vous connaissez très bien les orientations données par le Gouvernement. J'ai moi-même rencontré un collaborateur de M. Borloo qui nous a bien précisé qu'en aucune façon, il prolongerait les délais d'exploitation de la décharge d'Entressen.

Ce n'est pas compliqué. On peut parler de tout. On est actuellement dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, mais sachez qu'en ce moment, des semi-remorques provenant des Alpes Maritimes posent des problèmes à Marseille mais également à Septèmes-les-Vallons.

Alors, la réponse est toute faite. Soit la délibération est retirée...

(Brouhaha)

Bien sûr que c'est trop tard !... Mais comment faisons-nous....

(Brouhaha)

S'il vous plaît, je n'ai jamais interrompu un intervenant, je souhaiterais qu'il en soit de même pour tous, car c'est à partir du débat que l'on arrive à s'enrichir et à régler les problèmes.

Donc, soit on a cette solution, soit on ne l'a pas et alors les villes qui ont des décharges comme Septèmes-les-Vallons doivent donner leur accord. Sauf qu'il ne faut pas oublier les problèmes de camions et d'environnement.

Je crois que la véritable question est posée. C'est pour cela qu'en ce qui me concerne et en ce qui concerne mon groupe, je voterai, Monsieur le Président, la résolution que vous nous proposez.

Monsieur ESPINOSA.- Je vais voter comme mon groupe ce rapport, mais je voulais vous dire deux choses.

Premièrement, j'ai suivi les camions...

(Applaudissements, rires)

Si vous voulez parler faites-le, si vous n'avez pas le courage de m'écouter, c'est votre problème.

Je suis avant tout un élu des citoyens. Depuis 30 ans que je suis à Marseille, j'essaie de suivre une éthique. A partir du moment où les citoyens consultent le Président d'Ecoforum et disent qu'il n'y a pas de tri sélectif, je le vérifie et j'assume le battage médiatique qu'il y a eu en France. Ainsi, tous les gens qui travaillent dans les déchets (et

cela représente 15 milliards d'euros en France) vont se dire qu'il ne faut pas faire n'importe quoi avec le tri sélectif, avec les déchets des citoyens. C'est valable pour tout le monde. Je ne regrette pas, je n'étais pas très informé sur cette affaire, je me suis informé sur ce fait. Je l'ai fait et je le referai encore. C'est ma vie, c'est une conviction, c'est une éthique.

Deuxièmement, Monsieur Assante, on se connaît depuis longtemps au travers de toutes les batailles au sujet de l'incinérateur, je peux vous dire que je sais que vous connaissez très bien ce dossier et c'est parce que vous connaissez très bien ce dossier que je vais vous répéter ce que je vous dis tout le temps : vous avez mis en place un vrai plan d'intoxication durable. Je vais vous dire pourquoi.

Vous savez très bien, comme moi, qu'il y a plus d'un millier de produits cancérogènes qui aujourd'hui ne sont contrôlés par personne. Vous le savez.

Assumez votre responsabilité et vous verrez que l'incinérateur pour près de 95% de nos déchets est une mauvaise solution.

Monsieur ROYER-PERREAUT.- Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Je m'exprime à cet instant au nom de Guy Teissier qui, comme vous le savez, a été retenu par les intempéries sur Paris et m'a chargé de m'exprimer sur ce rapport.

J'ai beaucoup entendu les uns et les autres sur ce rapport qui nous concerne, que ce soit de ce côté de l'hémicycle ou de l'autre côté. Et je ne vous cache pas que ce débat me laisse perplexe, pour ne pas dire pantois.

Je m'explique.

Je crois qu'aujourd'hui, si nous ne sommes manifestement pas dans cette optique de la gouvernance partagée, que pourtant les uns et les autres, à un moment donné, nous avons voulu, à tout le moins, nous devrions être dans une logique ou une optique de gouvernance apaisée, surtout lorsqu'il s'agit de dossiers certes techniques, mais qui ont quand même une incidence politique forte sur la gestion de nos administrés au quotidien.

Ce rapport, lorsque je le lis, sans appréciation politicienne, je vois que c'est un rapport qui apporte une solution pour traiter les déchets de la Communauté Urbaine avec la mise en service industrielle étalée. Je vois que ce rapport, c'est une solution pour renforcer les contrôles. Nous sommes actuellement dans la journée de Copenhague, la journée où l'on doit lancer des signaux forts, est-ce à nous, Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, de dire que nous allons envoyer sur nos routes des dizaines et des dizaines de camions ? Est-ce que c'est de notre responsabilité ?

Lorsque je vois que ce rapport apporte des réponses sur les conditions financières avantageuses, quasiment 10 millions d'euros de bénéfices pour la Communauté Urbaine, ce qui, soit dit en passant, dans le contexte financier de la Communauté Urbaine n'est pas anodin.

Evidemment, quand je vois cela, je me dis que nous devons faire oeuvre de responsabilité et que nous devons donc voter ce rapport.

A côté de cela, je comprends qu'il y a une solidarité à avoir et c'est le sens du politique, c'est le propre du politique que d'avoir une solidarité avec son groupe. Ce que j'ai entendu, c'est pour l'instant une certaine cacophonie et j'espère que le Président Muselier aura la possibilité de nous éclaircir là-dessus. J'ai entendu certains de nos collègues proposer le retrait du rapport, j'ai bien entendu le Maire, Sénateur et Vice-président du Sénat, nous dire qu'il souhaitait l'abstention.

Je crois très sincèrement, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, que dans cette affaire, des joutes politiques, nos concitoyens en éprouvent la plus grande amertume et qu'ils sont très éloignés de toutes ces considérations. Ils attendent de nous de la responsabilité.

Je vais attendre effectivement la position du Président Muselier, mais la mission qui m'a été mandatée par Guy Teissier, c'est qu'en l'état et en fonction de ce que va dire Renaud Muselier, nous voterons ce rapport, pour ce qui me concerne, et les pouvoirs que je peux avoir,

(Applaudissements)

Monsieur MUSELIER. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je crois que la sagesse voudrait que vous retiriez ce rapport. Il est clair qu'en urgence ce matin, vous avez convoqué les Maires pour donner des explications, pour expliquer votre problème et l'impasse schizophrénique dans laquelle vous vous retrouvez.

Parallèlement à cela, vous déposez sur table un élément important dans la décision qui est le rapport du Trésorier Payeur Général qui nous apporte des informations qui sont globalement contraires, voire l'inverse de toutes sortes d'études ou d'informations que nous avons faites, que nous avons croisées et du travail qui a été fait.

Parallèlement à cela, vous véhiculez un message qui est un message d'encombrement de camions sur les routes du département pour trouver des décharges, rendant une situation apocalyptique parce que nous allons avoir des norias de camions sur la totalité du département. Je n'ai pas lu cela dans le rapport. Je crois qu'on s'est éloignés fondamentalement des bases de ce rapport. J'entends très bien la position de M. Molino avec qui on a beaucoup travaillé, qui a ses problèmes dans sa décharge, pour autant, c'est un dossier qui est difficile et qu'il faut traiter. Je l'entends.

J'entends bien aussi toutes sortes de choses qui font en sorte que la décision est difficile à prendre parce que tout le monde dit tout et son contraire. Quand j'entends les Verts qui aujourd'hui vont voter pour, après s'être battus toute leur vie contre et dire que finalement, ils vont voter pour, pour pouvoir démanteler l'usine dans 20 ans, il y a quelque chose qui m'échappe un peu. On renie ses engagements, à l'heure de Copenhague, c'est surprenant.

Quand je n'entends pas le groupe indépendant qui défend en permanence le bien public, la non gabegie ou le respect des dépenses publiques pour faire en sorte que ce soit bien, mais que j'ai un vide sidéral, je suis surpris. Car finalement, est-ce que pour autant, l'argent que nous allons dépenser ou le vote que nous allons faire ou ne pas faire, va nous faire faire des économies, va attribuer des responsabilités ou va nous faire faire des dépenses supplémentaires ou attribuer des responsabilités à la collectivité ?

Parallèlement à cela, je vois exactement la même démarche chez le groupe communiste qui lui veut bien soutenir une entreprise privée qui se retrouve non pénalisée par un contrat qu'elle ne respecte pas. C'est quand même assez intéressant.

Ensuite, j'entends le Président de la Commission des Marchés qui nous explique qu'il respecte pleinement la loi, qu'il travaille avec les autres membres de la Commission des Marchés, ce qu'il fait, il est vrai, remarquablement bien, et qui vient immédiatement vous soutenir en disant que ce que vous faites est remarquable. Mais là, il a oublié de dire qu'il est Président du groupe socialiste, alors s'il ne vous soutient pas... Cela perd un peu d'objectivité.

J'entends bien M. Royer-Perreaut qui nous dit : « *J'attends la position de M. Muselier* » au nom de M. Teissier qui n'est pas là mais qui rentre du Japon, qui lui même n'est pas venu aux différents réunions de groupe de l'UPAC où nous avons travaillé depuis longtemps pour trouver une position.

J'entends bien aussi la position des Maires de mon groupe, qui eux-mêmes se retrouvent dans une situation où on leur présente des choses qui ne figurent pas dans le rapport, qui les inquiètent et on n'arrive pas très bien à faire la part des choses et à voir où est la vérité.

La réalité dans cette affaire, me semble-t-il, est que vous réagissez dans l'urgence, que vous improvisez des arguments de dernière minute qui font en sorte que naturellement, vous semez une fois de plus le trouble dans le système. Et là, on se pose toujours la question de savoir si l'on respecte les lois et les procédures. Là, on se pose toujours la question de savoir si l'on est en phase avec le mandat qui nous a été confié et les lois qui nous obligent à une responsabilité et une transparence.

Je reviens sur la position du Maire de Marseille qui me fait confiance et qui, quelque part, me dit : Je ferai ce que veulent mes amis. Mais le Maire de Marseille dit aussi qu'il souhaiterait l'abstention.

J'ai bien vu aussi, lors du dernier Conseil Municipal qui a eu lieu lundi, à quel point vous-même, vous étiez lié avec le Maire de Marseille, puisque vous n'avez pas voté plusieurs fois avec votre groupe, pour aller apporter votre soutien au Maire de Marseille.

Je pense que tout cela montre bien qu'au-delà des difficultés techniques, des difficultés politiques et de la nécessité absolue de respecter les lois, nous avons l'obligation nous aussi, de ne pas bloquer le système.

En conséquence, en fonction de tout cela, personnellement, je voterais volontiers contre, mais compte tenu du fait que...

(Des voix s'élèvent)

Non, ce n'est pas dur, mais je pense que l'année prochaine, ce sera plus difficile pour tout le monde...

Monsieur LE PRESIDENT. - Je vous en prie, laissez-le terminer.

Monsieur MUSELIER. - Je veux que l'on assume chacun nos responsabilités et je ne veux pas me retrouver dans une situation où les élus de mon groupe, contre leur Maire, prennent une décision qui serait susceptible de bloquer la Communauté Urbaine. Et cette responsabilité-là, je ne veux pas la porter.

En conséquence, je m'abstiendrai et je demanderai à mon groupe de s'abstenir.

(Applaudissements).

Monsieur BERTRAND. - Je pense que notre groupe écoute, entend, étudie. Nous allons dans les Commissions et quand nous avons quelque chose à dire, nous le disons. Ici dans cet hémicycle, des délibérations sont votées. Nous votons. Cela signifie que nous prenons position.

Là, je crois qu'il n'y a pas grand-chose à dire. C'est à mon avis quelque chose qui semble entendu puisque au départ, j'ai cru comprendre que tout un groupe devait voter contre et au fil des discussions, on s'aperçoit qu'au lieu d'avoir un vote contre franc et massif, plus personne n'est contre. Voilà pourquoi nous n'intervenons pas dans la mesure où je crois que la chose est entendue.

Malgré tout, nous avons eu des discussions, ne serait-ce que ce matin, et j'ai bien eu l'impression que le Maire de Marseille n'était pas du tout contre. En partant, il a dit qu'il s'abstenait. Je vois maintenant que tout le monde va s'abstenir ou voter pour et qu'il n'y aura pas beaucoup de vote contre donc je ne vais pas prendre plus de temps. Nous ne parlons pas pour parler, et nous ne sommes pas là pour être sur les photos.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT. - Je vais conclure.

Maître Jacquier, c'est à vous que je réponds parce que c'est vous qui avez porté la polémique. Cette polémique, je ne peux pas la laisser passer.

Si vous aviez fait une intervention uniquement sur la délibération qui nous occupe, j'aurais apporté des éléments de défense, mais je n'avais pas de commentaires à

faire. Toutefois, vous voulez apporter la polémique. Vous avez parlé d'un marché de tri. Vous omettez de dire que ce marché a été classé sans suite, avec une étude juridique que je tiens à votre disposition, qu'il a été relancé et que c'est la société la moins disante, Sita Sud, qui l'a obtenu, société qui est d'ailleurs aujourd'hui attaquée par la société qui a perdu le marché et qui bloque les centres de tri au moins jusqu'à lundi, date à laquelle le tribunal doit se prononcer.

Je dois vous dire que vous avez la mémoire courte parce que la même chose s'est passée sous l'ancienne mandature – la Chambre Régionale des Comptes en parle – puisque pendant trois mois il n'y a pas eu de tri. Mais le même imbroglio juridique s'est produit sur un marché en 2006.

Je vous rappelle que c'était dans un contexte un peu particulier. Un appel d'offres avait été lancé en 2005 et le marché avait été attribué à la société Queyras. Suite au référé précontractuel déposé par le concurrent Bronzo devant le Tribunal Administratif de Marseille, le juge a confié l'attribution à Queyras, donc le marché a été attribué à Queyras. Mais Bronzo a fait un pourvoi devant le Conseil d'Etat et le Conseil d'Etat a annulé la procédure d'attribution. Il a été envisagé de relancer l'appel d'offres et de résilier le marché avec Queyras. L'appel d'offres a été relancé et le marché a été attribué cette fois à Bronzo ! C'était en 2006.

Mais en fait, il n'a pas été donné suite à l'arrêté du Conseil d'Etat et Bronzo n'a jamais eu le marché. Le motif invoqué était une discordance des avis de publicité.

Je vous demande donc d'avoir beaucoup d'indulgence sur ce type de marché qui est extrêmement compliqué et qui est systématiquement attaqué, et ce, toujours par les mêmes sociétés qui s'attaquent les unes et les autres. La Communauté Urbaine est toujours prise en otage, comme c'est le cas aujourd'hui, comme ce fut le cas en votre temps.

D'autre part, vous parlez de la société Everé et des pénalités. J'ai une lettre datée de 2006 et signée de votre main, en qualité de Vice-président délégué par le Président Gaudin à l'époque, où vous accordez 5 mois de délai supplémentaire à Everé et là, il n'est pas question de pénalités. Mais je ne vous critique pas parce que l'on est dans une situation de précarité par rapport à des dossiers aussi importants, aussi brûlants et aussi sujets à des quantités de suspensions. Et pour ma part, je ne vous ferai pas ce type de procès. Si vous aviez accordé 5 mois, c'est que vous aviez vos raisons et que vous aviez raison. Je vous demande la même indulgence à mon égard.

Ensuite, je vous répondrai sur le fond. Nous avons un outil industriel qui est prêt à fonctionner, à traiter et à trier les déchets de la Communauté Urbaine aujourd'hui. Allons-nous le laisser en attente huit mois de plus ? Allons-nous envoyer, Monsieur Muselier – je suis désolé, mais c'est ce qui va se passer – des norias de camions un peu partout dans le département des Bouches-du-Rhône car il y a peu de décharges finalement, et ce, pendant huit mois ? Est-ce ce que l'on veut ? Est-ce cela le développement durable ? Est-ce cela Copenhague ?

Moi, je ne serai pas le Président qui fera cela.

D'autre part, le délai nous contraint. Le 7 janvier, la mise en service industrielle doit commencer, c'est contractuel. Si on ne le fait pas, on ne respecte pas le contrat, et là, c'est nous qui sommes en difficulté. Vous voyez bien que ces problèmes sont d'une complexité infinie.

Je vous demande de l'indulgence. J'ai pris connaissance de ce dossier, je le connais maintenant aussi bien que vous et je sais très bien les difficultés qui ont été les vôtres à cette époque-là. Alors essayez de comprendre aussi quelles sont les miennes, car moi, je gère une collectivité et je ne suis pas là pour prendre des décisions inconsidérées. Je ne serai pas le Président qui envoie les camions sur les routes des Bouches-du-Rhône !

(Applaudissements)

Madame VASSAL.- On agira ensemble !

Monsieur LE PRESIDENT.- On agira ensemble, je vais y venir Madame Vassal.

Les pénalités sont provisionnées. Everé devra les payer au 30 novembre si l'usine continue à ne pas fonctionner à 100%, ce qui, je pense, ne sera pas le cas.

Sachez que le chantier ne s'est jamais arrêté un seul jour depuis le début de la mandature. S'il y a eu du retard, c'est qu'une nouvelle norme européenne les a obligés à adapter l'outil de méthanisation. Et s'agissant d'une usine en construction, Everé était obligé de le faire. Il a fallu d'ailleurs que l'on négocie ce que cela va coûter parce qu'entre le prix qui nous a été présenté au départ et le prix que cela va nous coûter, je crois que l'on a bien négocié.

Concernant le prix de 50 euros à la tonne, effectivement, sur les deux premiers mois, le prix était de 50 euros. Si on prolonge sur 8 mois, on est toujours dans la mise en service industrielle, il n'y a pas de raison de ne pas garder le même tarif. 50 euros, c'est quand même moitié moins que ce que l'on paiera ensuite, à partir de 2011, lorsque l'outil sera prêt.

On fait une économie pour la Communauté Urbaine, on fait une économie écologique puisque les camions ne vont pas circuler et que tout sera transporté par train, on traite les déchets de la Communauté Urbaine. Et en plus, on me fait un procès en sorcellerie ? Enfin ! Soyons sérieux !

Je pense que la position qu'a prise le groupe UPAC est une position respectable et intelligente, car dans la situation actuelle, on doit être solidaire.

Maintenant, pour finir, Madame Vassal, dès le mois de janvier, je mets en place une Commission, comme on sait le faire depuis l'audit financier, et l'audit sur l'incinérateur ou encore la Commission actuelle sur le passage au tout public ou sur le maintien d'une mixité public/privé, et désormais, on gèrera les problèmes de l'incinérateur ensemble. Cela ne me dérange pas, parce qu'au moins, on sera deux à porter la croix.

(Applaudissements)

Je sou mets au vote cette délibération.

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe UPAC à l'exception de MM. Giorgi, Royer-Perreaut, Montagnac, Tavéra, Piccirillo, Tornor et Léotard votant pour.

Abstentions de Mmes Boulay et Nespoulous
et de MM. Sémériva, Agullo et Fouquet.
Abstention de Mme Arzano.

Monsieur LE PRESIDENT.- La délibération est votée, merci.

(Applaudissements).

1 FCT 001-18/12/09 CC - Dépenses d'investissements à effectuer avant le vote du Budget Primitif 2010

Monsieur GIORGI.- Avis favorable.

Monsieur MUSELIER.- Je voudrais juste dire un mot, Monsieur le Président sur le rapport n°1. Comme c'est la dernière séance de l'année 2009, bien sûr l'heure n'est pas

aux bilans, mais je voudrais vous dire Monsieur le Président, qu'au moins, nous avons eu quelques bonnes surprises ces quinze derniers jours pour l'ensemble des habitants de la Communauté Urbaine en ce qui concerne la totalité des investissements sur notre métropole.

Le 30 novembre, Monsieur le Ministre Mitterrand a posé la première pierre du MUCEM et cela permet d'ancrer l'espace méditerranéen. On a maintenant aussi la première pierre du Centre Régional Méditerranéen et je crois que cela prouve que les établissements qui sont créés, donnent des choses supplémentaires à la Communauté Urbaine et bien entendu, à l'aire métropolitaine.

Il faut aussi souligner, et cela fait partie des investissements lourds mais qui apportent un plus à nos concitoyens, l'inauguration du Pavillon de l'Etoile à l'Hôpital Nord avec 75 millions d'euros d'investissement. Il apporte un confort médical supplémentaire avec une toute première médicale qui est le traitement des urgences sur le domaine.

Le 11 décembre, nous avons inauguré aussi, en présence de Mme Bachelot, le Palais de la Glisse et de la Glace. Ce sont 48 millions d'euros d'investissement pour un nouvel équipement qui rayonne bien au-delà de l'agglomération. C'est quelque chose de très positif.

Et hier, le Premier Ministre François Fillon est venu présenter et inaugurer l'EPIDE, ce travail qui est fait par les forces nationales pour préparer l'avenir de nos jeunes. Je pense que si nous votons tous pour l'investissement, nous travaillerons ensemble pour la collectivité et pour le bien de nos concitoyens.

Monsieur LE PRESIDENT.- Vous m'en voyez ravi, Monsieur Muselier. Si on pouvait avoir une petite rallonge pour les transports, ce serait parfait.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

2. FCT 002-18/12/09 CC - Paiement à l'AGAM et à la RTM d'acomptes sur la subvention de fonctionnement et d'équipement 2010

Monsieur GIORGI.- Cet acompte leur permet de fonctionner en attendant le vote du budget 2010. Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

3. FCT 003-18/12/09 CC - Taxe locale d'équipement - Remise gracieuse des majorations et intérêts de retard.

Monsieur GIORGI.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

4. FCT 004-18/12/09 CC - Attribution d'une subvention de fonctionnement au Club de la Presse Marseille Provence Alpes du Sud

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

5. FCT 005-18/12/09 CC - Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au financement du Bataillon des Marins Pompiers de Marseille

Monsieur GIORGI.- Il s'agit de la participation pour l'année 2009 de la Communauté Urbaine au financement du Bataillon des Marins Pompiers de Marseille tenant compte de l'aide de l'Etat au BMP. Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

6. FCT 006-18/12/09 CC - Décharge en responsabilité du régisseur de la régie de recettes du stationnement de Cassis

Monsieur GIORGI.- Suite à un vol dans les parcmètres de la Ville de Cassis, il convient de décharger le receveur de sa responsabilité. Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

7. FCT 007-18/12/09 CC - Approbation d'une convention cadre entre Marseille Provence Métropole et l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise

Monsieur GIORGI.- La convention avec l'AGAM arrivant à échéance le 31 décembre 2009, il y a lieu de la renouveler.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

8. FCT 008-18/12/09 CC - Approbation d'un contrat avec l'UEFA relatif à la candidature de la France pour l'organisation de l'EURO 2016 de Football.

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Unanimité de la salle je suppose.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

9. FCT 009-18/12/09 CC - Approbation des tarifs 2010 des documents communiqués au public

Monsieur GIORGI.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

10. FCT 010-18/12/09 CC - Modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux7.

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

11. FCT 011-18/12/09 CC - Gratification des stagiaires en 2010

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

12. FCT 012-18/12/09 CC - Dispositif d'action sociale pour le personnel de Marseille Provence Métropole - Approbation d'un avenant à la convention avec le Comité d'Action Sociale pour l'exercice 2010

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

13. FCT 013-18/12/09 CC - Approbation d'une convention de prestation d'aide à l'archivage et d'une convention de mise à disposition d'agents territoriaux par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

14. FCT 014-18/12/09 CC - Crèche inter-entreprises " Cap Canailles " à Marseille, 2ème arrondissement - Approbation d'un avenant au contrat de réservation de berceaux, signé avec la société Crèche Attitude Joliette

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

15. FCT 015-18/12/09 CC - Délégation du Conseil de Communauté au Président pour exercer le droit de priorité sur le territoire communautaire - Autorisation de

déléguer ce droit de priorité à l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur

Monsieur MOREL.- Avis favorable de la Commission et vote contre de M. Benzi.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre de M. Benzi

16. FCT 016-18/12/09 CC - Mise en place d'un travail partenarial des Conseils de développement de l'Aire Métropolitaine Marseillaise. Demande de subvention au Secrétariat Général des Affaires Régionales pour le Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur VALLETTE.- Monsieur le Président, chers collègues, nous nous félicitons que l'on donne plus de moyens au Conseil de Développement qui est une instance à la fois réglementaire pour le SCOT, mais qui permet aussi une vraie participation de nos concitoyens sur tous les grands sujets métropolitains.

Je me félicite que M. Boulesteix ait repris l'idée que nous avons lancée et qu'il la développe avec la mise en place d'un travail partenarial du Conseil de Développement de l'aire métropolitaine marseillaise.

Ce travail va renforcer, à travers les citoyens de nos communes, les forces économiques, la construction du Grand Marseille, mot que l'on ose maintenant prononcer. C'est une démarche indispensable et parallèle à celle qu'a fait pour le monde politique, Renaud Muselier. La réussite de la réunion du parc Chanot le 30 novembre qui a montré les enjeux du changement d'échelle, prouve l'intérêt que suscite le sujet pour lequel certains se battent depuis de longues années.

C'est une vision territoriale, une ambition commune, des projets communs et non une lecture administrative du territoire. C'est celle qui anime aussi le SCOT de MPM. Merci, Monsieur le Président, pour ces rapports.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Vallette, nous sommes très attentifs bien entendu au problème métropolitain et le Conseil de Développement est un des outils pour faire progresser cette grande idée.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

17. FCT 017-18/12/09 CC - Demande de subvention auprès du Conseil régional pour la mise en place du site internet du Conseil de développement de Marseille Provence Métropole

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

18. FCT 018-18/12/09 CC - Désignation de représentants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Madame VASSAL.- Monsieur le Président, le rapport que vous nous présenter, qui est un rapport obligatoire sous l'égide du Préfet, met en place une Commission pour regarder et surveiller ce centre multifilières que nous allons avoir incessamment. Cette obligation légale, nous sommes ravis que le Préfet la suive.

Nous constatons que cette Commission vient en complément de deux autres Commissions que vous avez créées, celle du tri des déchets à la source, et celle du passage en régie de la propreté et de la collecte des ordures ménagères sur Marseille.

En ce qui concerne celle sur le tri, je suis ravie, car l'ensemble des membres de la Commission Une Agglomération Eco-responsable que je préside, a émis le vœu de travailler sur le tri sélectif sur l'ensemble de la Communauté Urbaine. Je suis allée voir chacun des Maires de la Communauté Urbaine pour justement voir avec eux quels étaient leurs attentes. Là, nous sommes donc tout à fait en phase et j'accepte avec grand plaisir la vice-présidence que vous m'avez confiée. Les deux autres membres de notre groupe seront M. Albert Lapeyre et Mme Laure-Agnès Caradec.

Je voudrais juste avoir en ce qui concerne la Commission sur le centre multifilières, une confirmation de la part du groupe des Indépendants, car j'ai entendu dire qu'il avait donné ses postes à votre majorité socialiste. C'est juste une précision pour que je sache avec qui je serai puisque je serai aussi la représentante du groupe UPAC. J'aimerais bien avoir cette confirmation et le détail des noms qui sont donnés pour cette Commission.

En ce qui concerne celle de la collecte et de la propreté, nous nous sommes déjà réunis deux fois afin d'établir un cahier des charges qui devra répondre à la meilleure solution pour un meilleur service rendu au niveau de la collecte et de la propreté sur la Ville de Marseille.

C'est vrai que la mise en place de ces trois Commissions est une avancée. Cependant, nous voudrions avoir une confirmation de votre part. Comment seront utilisés leurs travaux ? Comment seront utilisés leurs résultats ? Est-ce que vous appliquerez les préconisations ? Car effectivement, nous avons été un peu échaudés. Dernièrement, vous aviez promis la création d'une Commission sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et en guise de Commission, on s'est retrouvé avec une augmentation de 20% soit 40 euros par ménage et par foyer.

En attendant que ces différentes Commissions se réunissent, nous sommes surtout inquiets sur le fait qu'actuellement les déchets ne sont pas triés au niveau des emballages. Vous nous avez expliqué que sous la précédente mandature, il y avait des problème de procédures etc. Mais je crois que dans toutes les institutions, il y a des problèmes de procédure. Ce qui est sûr, c'est que ce n'est pas tout à fait ce que nous dit Eco-emballage.

Eco-emballage nous dit qu'il n'y a jamais eu de rupture dans le tri. Je crois que ce qui est important aujourd'hui, c'est ce tri. Nous avons mis des années avec Robert Assante, avec Gérard Chenoz et d'autres élus de la Ville de Marseille, à éduquer la population pour trier de manière correcte le verre, le papier et les emballages ménagers et aujourd'hui, par manque de communication, par manque d'anticipation, on se retrouve à ne plus trier les déchets car les déchets d'emballage partent on ne sait où et on en fait on ne sait quoi. Ce qui est sûr, c'est qu'ils ne seront plus triés et que nous allons perdre à la fois les bénéfices d'Eco-emballage, mais surtout, nous démobiliisons complètement la population.

Je crois que le fond du problème n'est pas de savoir qui a signé, qui n'a pas signé. Oui, il y a eu des ruptures et vous auriez pu notifier etc.

Mais nous voulons savoir quand le tri va reprendre correctement, ce que nous allons faire des déchets réellement triés parce qu'aujourd'hui, la population, sur l'ensemble de la Communauté Urbaine, pose beaucoup de questions et ce n'est pas la peine de lui répondre que le marché n'a pas été signé, a été attaqué. Ça, c'est la dure loi des institutions et des appels d'offres. Les Présidents des Commissions d'appels d'offres ici présents peuvent en témoigner.

La deuxième question, et je vous l'ai posée deux fois en Conseil Municipal et vous n'y avez pas répondu donc je me permettrai ici de vous la reposer. Vous avez intitulé la Commission qui va traiter de la collecte et de la propreté sur Marseille « la Commission de passage en régie ». Vous avez indiqué à plusieurs reprises que vous étiez pour le passage au tout public. Nous souhaiterions avoir une réponse claire là-dessus. Si la Commission détermine que ce passage en régie sera plus onéreux, est-ce que vous le ferez quand même ?

Nous ne voulons pas créer de politique politicienne pour rien, mais nous souhaitons que la gestion de cette Communauté Urbaine ne soit pas faite au travers d'annonces politiques, de précipitations ou sous une quelconque influence. Tout cela crée un climat de flou et de suspicion, et je pense que nous n'en avons absolument pas besoin, ni les uns, ni les autres.

Vous m'avez souvent entendu dire, Président, que la Communauté Urbaine doit être un outil au service des communes et non pas un outil politique. Ces questions que nous vous posons sont simples : quand allons-nous trier à nouveau ? Quand sera rendue la propreté à la Ville de Marseille ? Nous aimerions des réponses précises sur ces deux sujets. Merci Monsieur le Président.

(Applaudissements)

Monsieur BERTRAND.- Nous avons donné les deux noms pour la Commission de tri.

Madame VASSAL.- Je parlais de la Commission sur le centre multifilières.

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Président, c'est la deuxième fois que j'entends Mme Vassal intervenir. Je l'ai entendue au Conseil Municipal de Marseille en début de semaine et elle continue à dire la même chose.

Nous partageons tout à fait votre initiative d'avoir créé cette Commission sur le ramassage des ordures ménagères de Marseille. Nous l'avons intitulée « pour un retour à la régie publique ».

Mme Vassal est en train, ni plus ni moins, de faire pression, parce qu'elle a des convictions idéologiques bien affichées de ce point de vue, sur vous et sur nous, pour que cette Commission décide, in fine, dans tous les cas de figure, au minimum de garder une partie en gestion privée, voire en totalité en gestion privée comme elle l'a dit au Conseil Municipal de Marseille.

Pour ce qui concerne le groupe communiste, les choses sont claires. Nous avons été d'accord pour participer à cette Commission spécifique afin d'étudier les meilleures conditions pour le retour au service public de la gestion du ramassage des ordures ménagères de Marseille. J'ai même fait la proposition lors de cette Commission, et tout le monde a dit que l'on pouvait y réfléchir, que cette réflexion sur Marseille puisse également avoir lieu pour l'ensemble des communes de la collectivité territoriale qu'est la Communauté Urbaine. Merci.

Monsieur ROUZAUD.- Monsieur le Président, je répondrai assez peu précisément à Mme Vassal, contrairement à ses demandes et je vous prie de m'en excuser ma chère Martine, mais il est des réponses parfois que l'on ne peut faire.

Le Président Caselli l'a rappelé tout à l'heure, quand vous dites : « quand est-ce que l'on va trier ? », quand vous demandez « à partir de quand l'on va trier », il y a deux choses. Si vous parlez de la population, je réponds : hier, aujourd'hui et encore demain. Ce geste-là ne doit pas s'arrêter et je crois que la meilleure des choses dans ce dossier serait non pas de cacher les choses, mais de continuer à expliquer aux gens qu'il faut poursuivre ce geste qu'effectivement vous avez mis en place. Je remercie Robert Assante pour le travail qui a été effectué pendant des années et c'est un des points sur lesquels nous étions en accord total. Il faut donc poursuivre ce geste qui est long à mettre en oeuvre et qui, de toute façon, quel que soit le travail effectué par le passé, devra être renouvelé sans cesse pour la simple raison que c'est un phénomène d'apprentissage et qu'avec des enfants qui arrivent ou des habitudes qui sont prises, si nous ne faisons pas ce que l'on appelle des piqûres de rappel régulièrement, on voit les taux et les chiffres de la collecte et du tri diminuer.

Je crois que ce travail doit être fait au niveau des citoyens quotidiennement et ne doit pas s'arrêter.

Si vous voulez parler des entreprises, sauf à avoir une boule de cristal, ce que je n'ai malheureusement pas, nous saurons a priori lundi, peut-être même fort tard dans la soirée. C'est pour cela Madame Vassal, que je vous ai dit que je répondrai de manière assez imprécise car je ne sais pas. Et je pense qu'ici, malheureusement, personne ne sait. Mais c'est un détail.

Concernant la CLIS, il est heureux, car effectivement c'est une obligation légale, que nous soyons tous représentés dans cette Commission d'information parce que nous aurons à suivre en tant qu'exploitant, ce dossier de l'incinérateur.

Et j'avais fait, il y a quelques années, avec un de mes collègues ici présents, une boutade en disant : « C'est ton dossier, mais j'aurai peut-être à le gérer ! ». Je me rends compte aujourd'hui que c'est le cas. Je ne dirai pas heureusement ou malheureusement. Il faut assumer, ce que je fais.

Concernant d'autres dossiers, je crois qu'il y a un terme et c'est M. Royer-Perreaut qui l'a évoqué tout à l'heure,...

(Manifestations dans la salle)

Vous savez qu'avec M. Royer-Perreaut, on ne peut pas nous taxer d'être proches politiquement, l'échiquier politique est assez vaste pour que chacun puisse y trouver sa place.

Monsieur ROYER-PERREAUT. - Je confirme !

Monsieur ROUZAUD. - Merci Monsieur Royer-Perreaut.

Je crois qu'il a parlé de gouvernance apaisée. Il y a deux sortes de gouvernance apaisée. Une gouvernance apaisée sur la forme et une gouvernance apaisée sur le fond.

Madame Vassal, sur la forme, vos propos sont très courtois, mais je pense qu'au fond, elle n'est pas aussi apaisée que ce que vous laissez paraître dans vos propos.

Vous avez raison, à un moment donné, il faut se poser des questions. Vous avez raison, il faut faire de la politique et vous avez dit en aparté tout à l'heure que vos convictions, vous les gardiez pour vous.

De la part d'un responsable politique, cela me pose question. Pourquoi garder pour vous votre positionnement ?

Pour ma part, je suis un pragmatique. Je me suis positionné pour le passage en régie, si possible à 100% et je l'assume aujourd'hui. Je n'ai rien contre l'entreprise privée, et je n'ai rien contre le service public. J'essaie de faire en sorte que lorsque le service public se

justifie, que lorsque le service public est efficace et pourquoi pas beaucoup moins cher, on aille vers ce service.

J'aimerais qu'on ne positionne pas le résultat de la Commission car quel est votre questionnement en finalité ? Votre questionnement est le suivant : allons-nous aujourd'hui déterminer par avance que les conclusions de la Commission devront être suivies quoi qu'il arrive ?

Je suis désolé, mais je considère que les gens qui ont à décider ici, ce sont les élus que nous sommes. S'il faut déterminer par avance que lorsque l'audit se sera prononcé, il faudra le suivre, dans ce cas, ne nous présentons pas aux élections, laissons aux techniciens agir et décider pour nous et ne prenons pas cette responsabilité. Je crois que les travaux du cabinet d'études devront être présentés à cette Commission, devront être débattus dans les différentes Commissions (Fonctionnement, AGER, et peut-être d'autres). En fonction de ces résultats, nous prendrons un positionnement politique, mais pas un positionnement politicien.

C'est ce que je souhaite très sincèrement. Je ne sais pas ce qu'il va résulter de cet audit. J'ai donné mon choix, je n'ai même pas souhaité participer à la rédaction du cahier des charges, Madame Vassal, pour éviter qu'on puisse orienter certaines choses.

Une voix.- Il vaut mieux !

Monsieur ROUZAUD.- Oui, Monsieur Gilles, vous avez raison, il vaut mieux, mais il vaudrait mieux aussi que certains de vos amis n'y participent pas non plus.

Pour ne pas relancer la polémique, le positionnement que je souhaite avoir, c'est de pouvoir travailler dans la sérénité et de manière apaisée, Madame Vassal.

(Applaudissements)

Monsieur BERNARDI.- Monsieur le Président, mes chers collègues je voudrais intervenir sur la partie gouvernance partagée évoquée par Martine Vassal tout à l'heure.

La moitié de cette assemblée ne participe pas au Conseil Municipal de Marseille. Et si souvent, nous avons ennuyé, nous les Marseillais, cette partie de l'assemblée, qui traverse tous les groupes, en traitant ici des problèmes qui relevaient du Conseil Municipal de Marseille, je vous dirais aussi, Madame Vassal que vous voudrez bien ne pas traiter les affaires de la Communauté Urbaine au Conseil Municipal de la Ville de Marseille. C'est ma première remarque qui est une remarque de forme politique. Il est hors de question pour les responsables de la Communauté Urbaine de répondre aux interpellations de Mme Vassal au Conseil Municipal.

Le deuxième problème est celui de la gouvernance partagée. Cette gouvernance partagée, n'est pas une gouvernance partagée entre l'UMP et le Parti Socialiste. Dans gouvernance partagée, souvenez-vous qu'il y a gouvernance et que la première des choses est qu'il y a une majorité qui s'est exprimée et qui a votée l'élection du Président Caselli. Deuxièmement, cette majorité n'a cessé de s'accroître. Troisièmement, Madame Vassal, Monsieur Muselier, cette gouvernance partagée est une gouvernance entre les Maires et entre les communes et cela vient de s'exprimer encore tout à l'heure. La position du Maire de Marseille en faveur de l'abstention a été décisive.

(Manifestations dans la salle)

Je dis simplement que ce n'est pas une gouvernance entre partis, c'est une gouvernance entre institutions et cette gouvernance, nous la faisons vivre et elle est très nettement majoritaire dans cette assemblée. Vous avez bien fait de vous abstenir parce que ceux qui voulaient voter contre, auraient été largement battus.

Monsieur le Président, mes chers collègues, cette gouvernance exige la responsabilité. Lorsque des noms sont à proposer à cette assemblée, cela est discuter en

Conférence des Présidents, votre groupe est représenté, il a à ce moment-là, les informations qu'il mérite et qui lui sont dues.

Mais discuter aujourd'hui, interpellier des tiers pour savoir comment ces décisions sont prises, excusez-moi, mais ce n'est ni ici, ni ailleurs qu'on doit traiter ce problème, c'est dans les institutions qui sont prévues par notre règlement.

Les noms pour les Commissions relèvent de la Conférence des Présidents.

Je dirais simplement ceci et je le répète : la gouvernance partagée, c'est une gouvernance entre les Maires et notre assemblée est là pour vérifier que c'est dans l'intérêt public.

(Applaudissements, tumultes)

Monsieur GIBERTI.- Monsieur le Président, je pense qu'on ne peut pas supporter ce genre de propos. Je suis Maire, mais je pense que la gouvernance partagée est partagée avec tout le monde.

(Bravos, applaudissements)

Je crois sérieusement que c'est insulter tous les conseillers communautaires d'un côté comme de l'autre que de tenir de tels propos.

Je demande que ces propos soient retirés sinon, on rentre dans un système infernal !

(Applaudissements, tumultes)

Monsieur MOLINO.- Je pense qu'ici tout le monde a sa place dans cet hémicycle.

(Applaudissements)

Si vous me permettez, je vais revenir un peu en arrière. Quand la Communauté Urbaine s'est mise en place sous la responsabilité du Président Gaudin, l'ensemble des Maires se réunissaient avec le Président de l'époque, M. Jean-Claude Gaudin. Ce qui se passe aujourd'hui est exactement la même chose avec le Président Caselli et je m'en félicite.

Je rappellerai simplement qu'au cours de la réunion des Maires, les Maires abordent les différents dossiers qui concernent les villes mais qui vont au-delà dans l'esprit communautaire.

Ensuite, vous avez ce qu'on appelle les réunions avec les Présidents de chaque groupe. Les dossiers sont transmis aux Présidents de groupe. Charge à chaque Président de groupe de travailler avec son groupe par rapport aux décisions ou aux propositions qui ont été prises par l'ensemble des Maires.

Je rappellerai concernant la TEOM au sujet de laquelle nous avons eu une séance de travail, que le Président de la Communauté Urbaine et le Maire de Marseille assistaient à cette réunion. Je ne sais pas si on a la capacité « d'enfumer » le Maire de Marseille, mais je pense que là, vous nous prêtez des intentions qui seraient difficiles à mettre en oeuvre. (Ce sont vos propos, pas les miens).

Ensuite, chaque Président de groupe discute avec son groupe. Les propositions sont faites et transmises. Maintenant, si les Présidents de groupe ne font pas leur travail...

(Brouhaha)

Ne me dites pas « Oh » !

Je peux vous dire qu'en Commission des transports, que je connais très bien, avec Mme Lota, nous faisons passer tous les dossiers au Président de chaque groupe...

Ne me dites pas que vous les avez pas Madame Lota ou alors on fonctionne mal.

Madame LOTA.- Ce n'est pas vrai.

Si je n'assiste pas à la Commission de préparation, je n'ai pas les dossiers !

Monsieur MOLINO.- Mais si vous n'assistez pas à la Commission de préparation... On est là pour assister aux Commissions !

On a l'air de dire maintenant qu'il y a un diktat ! Je précise que le fonctionnement qu'il y a actuellement avec les Maires et avec les groupes est exactement le même lorsque le Président Gaudin avait cette responsabilité.

Qu'on la mette en cause, c'est votre problème, mais il ne faut pas dire n'importe quoi car ce matin,...

(Brouhaha)

Je sais que vous en avez assez entendu...

Ce matin, le Maire de Marseille était bien à la réunion des Maires alors on ne dit pas que seuls les Maires doivent décider, on n'a jamais dit cela...

(Tumultes)

On a dit que les Maires en parlent, proposent et ensuite, c'est l'ensemble des conseillers communautaires qui décident.

Monsieur MUSELIER.- On se retrouve de nouveau dans un débat désagréable et politicien. Je vais essayer de revenir sur ce qui a été applaudi sur tous les bancs : la position du Maire de Marseille.

Le Maire de Marseille s'est retourné vers l'hémicycle tout à l'heure en manifestant sa solidarité avec son groupe et en demandant au Président de la Communauté Urbaine d'élargir cette gouvernance partagée qui porte le nom que l'on veut, en fonction des sensibilités que nous avons, en essayant de travailler pour le bien général.

Je ne partage pas ce sentiment de gouvernance partagée. Pour autant, pour reprendre les propos du Maire, le Maire vous a demandé, Monsieur le Président Caselli, de faire en sorte que cette gouvernance partagée soit élargie au-delà des Maires puisqu'il a rendu hommage à votre travail en tant que tel. La seule réponse que nous avons eue, c'est la réponse de M. Bernardi qui est Président du groupe socialiste qui nous dit que la gouvernance partagée est la gouvernance du Président avec les Maires. Ceci n'est pas acceptable.

La question que je vous pose donc, c'est de reformuler la proposition du Maire de Marseille dans le cadre de cette gouvernance partagée, parce que tous les élus communautaires sont ici, vous le premier. Vous n'êtes pas Maire. La réalité, c'est que nous sommes tous représentants de quelque chose parce que dans nos communes, les électeurs ont désigné une majorité et que cette majorité dans ces communes a désigné des élus communautaires qui ont chacun ici des responsabilités. Toutes les voix valent la voix des autres.

(Applaudissements)

Pour autant, je ne peux en aucun cas accepter les propos de M. Bernardi qui montrent le dysfonctionnement de cette Communauté Urbaine.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vais conclure et je répondrai à Mme Vassal ensuite, sur les deux points qu'elle a évoqués.

Madame VASSAL.- Merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Mais chère amie, ici, vous êtes dans l'instance où j'ai à vous répondre. Le Président de la Communauté Urbaine, lorsqu'il siège au Conseil

Municipal est un simple conseiller municipal. Vous avez toujours tendance à l'oublier, donc évitez d'essayer de l'interpeller en permanence en tant que Président de la Communauté Urbaine et chaque institution sera bien gardée. Ici, vous êtes dans votre droit.

Monsieur Muselier, je ne suis pas le Maire effectivement, mais j'ai quand même été élu Président. Cela me donne quelques responsabilités.

J'ai une méthode de travail qui m'est propre, elle consiste à travailler en amont sur les grands sujets lorsqu'ils se posent sur la table et cela a été le cas pour l'incinérateur, avec l'ensemble des Maires.

Ce que je regrette, c'est que la veille au soir et y compris très tard le soir et même ce matin, des Maires de votre groupe ne soient pas au courant de la volonté qui était celle du groupe UPAC, de voter contre la délibération sur l'avenant au contrat de l'usine multifilières.

Ce sont peut-être des problèmes de communication, mais ce n'est pas de mon fait. Pour ma part, je respecte tout le monde et l'ensemble des conseillers communautaires le sait bien. Il m'arrive d'en recevoir de tout camp politique, toute l'année, individuellement lorsqu'ils me le demandent. J'ai le respect de tout le monde et je ne dirais pas qu'il y a des « sur conseillers » ou des « sous conseillers ».

Le fait est que l'ensemble des conseillers a été élu derrière un Maire et il tient aussi sa légitimité de son Maire. Comme je ne peux pas parler en permanence avec 157 membres de cette assemblée, je parle avec les Maires. A eux de faire remonter à leurs colistiers ce qui a été décidé entre nous, ce qui a fait consensus entre nous. Je crois que la délibération sur l'avenant avait fait globalement consensus entre nous. J'apprends que des groupes politiques décident de voter contre et que les Maires ne sont pas au courant. Tout cela me pose aussi un problème.

Bien entendu, tout le monde est respectable. Une voix est une voix et la voix de n'importe quel conseiller communautaire vaut la voix de son Maire. Mais je crois que la méthode de travail que l'on a mise en place a fait ses preuves. Lorsqu'il y a des sujets d'actualité brûlants, on a toujours mis en place des Commissions qui ont fait souvent leur travail et qui ont été parfaitement informées.

Je vais en venir à ma réponse à Mme Vassal.

Madame Vassal, sur le tri...

Monsieur GILLES.- Et sur les propos de M. Bernardi alors ?

Monsieur LE PRESIDENT.- Je n'ai pas à commenter les propos de M. Bernardi. Je viens de vous donner ma position.

(Brouhaha, tumultes)

L'incident est clos !

(Vifs échanges verbaux entre les bancs de l'assemblée)

Monsieur Gilles, ça suffit !

Je réponds à Mme Vassal et à Mme Vassal seule. Arrêtez ces petites guerres, elles ne servent ni notre assemblée, ni la politique.

Madame MILON.- Monsieur le Président, je voulais simplement dire qu'on a des responsables de groupe, et si quelque chose ne va pas, il faut leur faire remonter et que nos responsables en discutent avec vous. Aujourd'hui, on a un ordre du jour, et j'aimerais bien qu'on revienne à l'ordre du jour pour pouvoir rester jusqu'à la fin.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Madame Milon, votre intervention est empreinte de sagesse.

Madame VASSAL.- L'intervention de M. Bernardi est inadmissible

Monsieur LE PRESIDENT.- Dites-le aux journalistes, vous en avez l'habitude.

Madame Vassal, souhaitez-vous vraiment que je vous réponde ? Ou alors on passe à l'examen du rapport suivant ?

(Brouhaha)

La Communauté Urbaine a connu un problème de stockage des éléments de tri sélectif, hors verre et papier, qui ont toujours été traités, puisque le tri a été assuré. Nous avons eu une rupture de 20 jours. Il s'agissait en fait de la jointure entre deux marchés, l'un prenait fin le 29 octobre, l'autre après les délais de recours devait être définitivement attribué le 4 décembre.

Pendant ce laps de temps, nous avons dû mettre en décharge à Entressen, et ce sont des chiffres vérifiés par Eco-emballage, 500 tonnes, ce qui représente 1.1% des quantités triées sur l'année, ceci, jusqu'à ce que la société attributaire du marché nous fournisse des aires de stockage suffisantes en attendant d'effectuer le tri à partir du 4 décembre. Vous savez que le tri n'a pas pu être effectué le 4 décembre et que l'on a continué à stocker parce qu'il y a eu un recours de la société, (ce sont toujours les mêmes) qui a fait un procès et devrait être jugé définitivement lundi.

Ensuite, je dois ajouter, pour être complet, que pendant l'ancienne mandature, ce fait s'est produit aussi pendant trois mois. Ce n'est pas moi qui le dit, c'est la Chambre Régionale des Comptes qui l'a pointé.

Je ne vous ai pas entendu à l'époque interpellier publiquement le Président en titre de la Communauté Urbaine, ni au Conseil Municipal, ni à la Communauté Urbaine, mais enfin, tout cela n'est pas grave.

Sur la propreté, aujourd'hui, deux options sont sur la table : le passage en public des 16 arrondissements de Marseille ou le maintien du statu quo actuel 28% au privé, 72 % au public sur les arrondissements traités actuellement par le privé.

Madame VASSAL.- Merci de le reconnaître.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je ne le reconnais pas, c'est ce qui a été dit à la Commission dont vous êtes membre. Donc, Madame Vassal, si la question est plus importante que la réponse... j'ai l'impression que c'est ça car vous êtes à cette Commission.

La méthode choisie est la même que pour l'audit financier et l'audit sur l'incinérateur et tient en deux mots : transparence et collégialité.

Une Commission composée d'élus de toute tendance représentant l'assemblée communautaire, supervisera un audit indépendant dont le cahier des charges a été rédigé en commun avec la participation de nos services.

Cet audit devra mesurer le coût du public, celui du privé.

(Brouhaha, échanges dans l'hémicycle)

Bien... nous allons passer au point suivant, ce n'est pas la même de continuer. Ça suffit, on n'est pas dans une assemblée respectable. Le Président répond à votre question et vous n'arrêtez pas de discuter entre vous !

(Brouhaha)

J'en reviens à l'ordre du jour, je vous donnerai une réponse par écrit, c'est encore mieux.

(Applaudissements)

Madame Vassal, c'est de votre faute.

Madame VASSAL.- Non, je vous écoute patiemment.

Monsieur LE PRESIDENT.- Alors vous allez m'écouter jusqu'au bout.

(Tumultes)

On doit respecter le Président lorsqu'il veut répondre !

Rappel au règlement.

Monsieur MUSELIER.- Monsieur le Président, cela prend une tournure ridicule. Peut-être que la séance dérape, mais, premièrement, vous ne pouvez pas dire à M. le Sénateur-Maire Bruno Gilles « ça suffit », alors que sur ces rangs, il y a des gens qui disent des énormités et qui ouvrent un débat que nous ne voulons pas ouvrir.

Deuxièmement, vous ne pouvez pas dire à Mme Vassal « Je vous répondrai par écrit », après nous avoir expliqué que vous respectez la totalité des élus communautaires dans cet hémicycle.

S'il y a du désordre dans la tenue de cet hémicycle, cela vient de la Présidence !

(Applaudissements)

La réalité, Monsieur le Président, comme l'a dit Mme Milon, est que vous avez un ordre du jour, des questions sont posées par des élus communautaires, vous y répondez si vous le souhaitez, comme vous le voulez, c'est votre plus grand droit et nous le respectons. Pour autant, nous avons un ordre du jour et nous y revenons.

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous revenons à l'ordre du jour et j'espère, dans le silence. C'est le moindre des respects envers un Président lorsqu'il s'exprime. Je pense que ce n'est pas respecté, y compris sur vos bancs, alors les leçons, Monsieur Muselier, vous les gardez pour vous. Je sais que vous avez beaucoup de choses à digérer depuis le 17 avril 2008, mais quand même !

(Tumultes)

(Une grande majorité des membres du groupe UPAC quittent l'hémicycle.)

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous poursuivons.

Monsieur MONTAGNAC.- J'ai toujours respecté la parole des uns et des autres, donc je souhaiterais qu'on la respecte trente secondes. Je crois que c'est la première fois que je prends la parole ici, sauf en tant que Vice-président sous la précédente mandature.

Monsieur le Président, je suis profondément navré et je dirais tout simplement que j'ai honte aujourd'hui d'être élu communautaire. Quand je vois ce qui se passe dans l'assemblée alors qu'on est là pour essayer de sortir des dossiers, de les faire avancer dans nos communes respectives. On n'est pas dans une cour d'école. Je dirais même que je ne sais pas si cela existe ailleurs qu'ici. Je suis profondément navré et je regrette presque d'être élu.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Pour le rapport 18, je vous propose d'approuver le choix pour la désignation des représentants de la Communauté Urbaine MPM : Mme Vassal, M. Rouzaud, Mme Boulay, et M. Gillet pour siéger à la CLIS d'Entressen.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Monsieur COULOMB.- J'excuse M. Morel qui a été obligé de partir, il a une réunion importante pour la réunification des universités.

Ce rapport a reçu un avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur PEPE.- Monsieur le Président, mes chers collègues, effectivement, c'est très agréable de venir à une assemblée avec une ambiance pareille.

Je ferai la même intervention que celle que j'ai faite devant la Commission Fonctionnement.

Lors de la précédente mandature il y a eu 2 chapitres portant sur les dépenses de fonctionnement de la Communauté Urbaine qui ont subi de grandes dérives.

Celui concernant la RTM pour laquelle la dotation d'équilibre est passée en 7 ans de 76 à 134 millions d'euros et celui relatif aux charges de personnel qui représentent actuellement 40% du budget de fonctionnement (hormis la taxe professionnelle reversée aux communes et qui ne fait que transiter par la Communauté Urbaine).

Face à l'inquiétude des élus, et c'était la sienne aussi, le Président Jean-Claude Gaudin avait fixé un « numerus clausus » à 3872 pour le nombre de fonctionnaires communautaires et avait demandé au Directeur Général des Services, à travers une organisation plus efficace, de réduire dans la mesure du possible ce nombre au fur et à mesure des départs en retraite.

Nous allons recruter 56 fonctionnaires, ce qui va représenter une charge salariale annuelle supplémentaire de 1.2 million d'euros, la dépense restera conséquente malgré l'économie de 400 000 euros que nous allons faire en recréant les services qui étaient mis à notre disposition par la Ville de Marseille.

Un fonctionnaire est recruté pour 40 ans et l'augmentation du nombre de fonctionnaires à la nomenclature va pour de nombreuses années grever le budget de fonctionnement de notre institution, ce recrutement coûtera in fine, d'après un récent rapport de la Cour des Comptes, 196 millions d'euros actuels.

Si on laisse glisser ce chapitre, le supplément de dépenses pour les frais de personnel conduira nécessairement dans le futur, du fait de la limitation de nos ressources, à une augmentation de la taxe sur les ménages, c'est la raison pour laquelle j'avais demandé aux gens de notre groupe de s'abstenir sur ces deux rapports.

Maintenant, je vais donner un exemple qui va, je l'espère, détendre l'atmosphère. L'efficacité est une question d'organisation et non pas une question de nombre. Jules César, à Alésia, avec 16 000 hommes, a vaincu une armée de 200 000 hommes. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention de M. Pepe.

21. FCT 021-18/12/09 CC - Dispositions modificatives relatives au régime indemnitaire des agents de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour l'année 2010

Monsieur COULOMB.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention de M. Pepe.

RÉNOVER ET CONSTRUIRE UNE VILLE SOLIDAIRE

22. RNOV 001-18/12/09 CC - Programme Local de l'Habitat de Marseille Provence Métropole - Bilan de la troisième année (2008) et lancement de la démarche de mise en conformité

Madame GHALI.- Avis favorable.

Madame HADJ-CHIKH.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il faut reconnaître que c'est la première fois qu'on nous présente un rapport annuel qui intègre les livraisons de logements sociaux et l'évaluation actuelle de la demande en la matière.

Nous donnons très volontiers acte à la Vice-présidente, à la Commission (d'ailleurs j'aimerais dire ici que lorsqu'on parle de présence et de légitimité, je constate assez régulièrement les absences répétées de conseillers communautaires dans les Commission de travail), et aux services, de cette volonté de transparence dans la mise en œuvre du PLH. D'abord parce qu'elle répond à notre demande répétée d'année en année. Ensuite parce qu'elle permet de vérifier très concrètement ce que nous disons sur le PLH.

Le problème n'est pas de mesurer l'engagement des communes, des Maires et des services pour remplir les objectifs des PLH. Il est encore inégal.

Le problème est tout simplement que ce PLH est en complet décalage avec la réalité des besoins pour garantir, sur tout le territoire, la possibilité d'un parcours résidentiel et la mixité sociale. Alors que ce sont les deux objectifs majeurs d'un PLH.

Très concrètement, en décembre 2008 il y avait 657 logements sociaux livrés. On l'explique, entre autre, par le décalage entre l'agrément d'un projet et sa réalisation. Mais fin 2011, nous serons au bout de la première phase de 6 ans du PLH et on aura livré 5.570 logements sociaux.

Le bilan est que l'on aura répondu qu'à 15% de la demande des ménages candidats.

Cette demande augmente entre 2004 et 2008 de 9%.

Ce constat est encore pire s'agissant du logement étudiant. Il y a aujourd'hui plus de 40.000 étudiants sur Marseille Provence Métropole dont la plupart ne trouve pas à se loger d'une manière accessible et acceptable et le bilan fait état de 108 logements étudiants agréés et financés. On est donc en train de courir après les demandes de nos concitoyens.

Enfin dernier aspect, le prix du m2 à la vente des programmes immobiliers se situe à 3.700 € et il faut compter 800 à 1 000 € de loyer en moyenne pour se loger dans le privé.

Voilà, Monsieur le Président, je ne lance pas une polémique, je n'ai pas l'habitude de faire ce genre d'exercice, mais c'est un petit constat qui semble d'ailleurs être partagé, puisque nous avons décidé ensemble de contribuer financièrement au logement et à la mixité sociale.

J'ajouter qu'un territoire cohérent, attractif et rayonnant est d'abord un territoire qui fonctionne pour celles et ceux qui l'habitent et y travaillent.

La capacité à rétablir un parcours résidentiel pour tous et sur tout le territoire est un des blocages qu'il faut impérativement dépasser.

C'est en ce sens que nous prenons acte de ce bilan.

Merci de votre attention.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

23. RNOV 002-18/12/09 CC - Attribution d'aides communautaires directes pour le logement social - Approbation des conventions de financement et de partenariat

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

24. RNOV 003-18/12/09 CC - Observatoire du Programme Local de l'Habitat de Marseille Provence Métropole - Acquisition de données sur les transactions immobilières auprès de la société Perval

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

25. RNOV 004-18/12/09 CC - Délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat - Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) - Approbation du Programme d'Action Territoriale et du Règlement Intérieur

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

26. RNOV 005-18/12/09 CC - Ville de la Ciotat - Quartier Abeille - Maurelle - Matagots - Approbation d'une convention avec l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

27. RNOV 006-18/12/09 CC - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) Marseille Provence Métropole Centre - Approbation d'un avenant au protocole d'accord

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

28. RNOV 007-18/12/09 CC - Programme opérationnel FEDER et FSE Compétitivité et Emploi 2007-2013 - Attribution d'une subvention FEDER à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

29. RNOV 008-18/12/09 CC - Programme opérationnel FEDER et FSE Compétitivité et Emploi 2007-2013 - Attribution d'une subvention FEDER à l'association "Création d'un lieu multi accueil à la Friche de la Belle de Mai"

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

30. RNOV 009-18/12/09 CC - Programme Opérationnel FEDER et FSE Compétitivité et Emploi 2007-2013 - Attribution d'une subvention FEDER à l'association Voiture & Co

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

31. RNOV 010-18/12/09 CC - Délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat - Approbation d'une étude préalable pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) de Marignane

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET SERVIR L'EMPLOI

Monsieur ALLOUCH.- Tous les rapports ont été adoptés à l'unanimité.

32. DEV 001-18/12/09 CC - Présentation du rapport d'activité 2008 du délégataire de Service Public pour le Marché d'Intérêt National

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

33. DEV 002-18/12/09 CC - Zone d'Aménagement Concerté de Bausset Florides à Marignane - Approbation du bilan de clôture.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

34. DEV 003-18/12/09 CC - Concession d'aménagement n° 98/432 "la Barasse" à Marseille (11ème arrondissement). Approbation de l'avenant n° 8

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

35. **DEV 004-18/12/09 CC - Concession d'aménagement n° 95/005 "Arnavaux activités" à Marseille (14ème arrondissement). Approbation de l'avenant n° 9**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DÉVELOPPER LES TRANSPORTS URBAINS ET PÉRIURBAINS

36. **DTUP 001-18/12/09 CC - Présentation du rapport d'activité 2008 du délégataire de Service Public pour le Tunnel Prado Carénage**

Monsieur MOLINO.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

37. **DTUP 002-18/12/09 CC - Présentation du rapport d'activité 2008 du délégataire de Service Public pour la desserte maritime de l'archipel du Frioul à Marseille**

Monsieur MOLINO.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

38. **DTUP 003-18/12/09 CC - Présentation du rapport d'activité 2008 du délégataire de Service Public pour le transport des communes de La Ciotat et de Ceyreste**

Monsieur MOLINO.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

39. **DTUP 004-18/12/09 CC - Présentation du rapport d'activité 2008 du délégataire de Service Public pour le transport à la demande de porte à porte des personnes à mobilité réduite**

Monsieur MOLINO.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

40. **DTUP 005-18/12/09 CC - Contrat de Délégation de Service Public de transport à la demande des personnes à mobilité réduite sur le périmètre de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole - Approbation de l'avenant n° 2**

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce rapport est retiré.

41. DTUP 006-18/12/09 CC - Parking Verdun à la Ciotat - Approbation de la nouvelle grille tarifaire et du règlement d'exploitation

Monsieur MOLINO.- Avis favorable avec une réserve de vote

Monsieur FOUQUET.- M. Molino n'était malheureusement pas présent à cette Commission, mais Mme Lota et M. Chenoz y étaient, mais ils ne sont plus là. Donc comme vient de le dire M. Molino, il n'y avait pas de vote contre l'ensemble de ces 10 rapports.

Ceci étant, nous avons 10 rapports à traiter et nous sommes restés à la Commission ensemble pendant plus de deux heures. Nous ne parlions pas de politique, mais des projets. Nous avons fait deux exercices un peu particuliers. Premièrement, la semaine dernière, pendant que nous faisons les pingouins devant le Palais de la Glisse et de la Glace, j'ai proposé à mes amis Verts de les accompagner à 100 mètres du Palais de la Glisse et de la Glace pour leur montrer la ligne ferrée qui se trouve exactement à 130 mètres de l'ouverture de ce Palais pour lequel il est prévu environ 1700 places de parking.

Nous avons une opportunité, celle de la réouverture de cette ancienne ligne des ordures ménagères entre la Blancarde, Rabatau et Sainte Marguerite, que l'on a évoquée pour un tramway. C'est d'autant plus intéressant que cela ne concerne pas que Marseille puisqu'à la Blancarde, se trouve l'arrivée des personnes provenant de la vallée de l'Huveaune et à la Blancarde, celle des personnes provenant de la Côte Bleue ou de la ligne d'Aix en Provence. C'est-à-dire qu'on a une opportunité fantastique avec un coût très raisonnable. Nous avons pris position tous ensemble, élus de Marseille et élus d'autres communes, de Droite et de Gauche. On s'est tous demandé pourquoi ne pas faire ce type de projet et pourquoi ne pas entrer dans ce genre de démarche.

Olivier Agullo qui est lui, du 13^{ème} et 14^{ème} arrondissement, si vous le permettez, Monsieur le Président, poursuivra mon intervention sur le prolongement de la ligne de métro entre la Rose et château Gombert.

Monsieur DUTTO.- Monsieur le Président, je vais essayer d'être bref, mais c'est dommage que nos collègues aient monopolisé beaucoup de temps dans une attitude politicienne.

Avec ce rapport, il nous est proposé d'augmenter le prix du stationnement sur le parking Verdun dans une volonté de Marseille Provence Métropole d'harmoniser la tarification des parking payants sur le territoire de la commune de La Ciotat, en tenant compte de ceux existants et d'autre part de la non revalorisation tarifaire depuis 2006.

Cela nous amène à faire deux remarques, qui portent sur la notion d'harmonisation, la première sur la revalorisation tarifaire, en fait comme cela est indiqué dans le rapport il s'agit d'une augmentation de 20%. Cela ne correspond pas et de loin avec la réalité de l'évolution du coût de la vie qui est tout au plus de 8% depuis 2006.

On ne peut pas avoir d'un côté des statistiques reprises sans cesse par le Gouvernement pour justifier le blocage ou une très, très, très, faible progression des minima sociaux, salaires, pensions et retraites au prétexte d'une inflation quasiment nulle depuis trois ans et dans la réalité des revalorisations de services payants qui vont bien au delà.

Alors bien sûr que l'on peut entendre l'argument de ne pas être dans une exploitation déficitaire, mais pas au prix d'une revalorisation excessive.

La deuxième remarque, c'est que nous avons plus que le sentiment que cette augmentation vise davantage à ne pas faire de concurrence à la gestion en DSP par le groupe Vinci des parkings communautaires Vieux Port et Centre dont le taux d'occupation actuel ne semble pas correspondre aux attentes des actionnaires de ce groupe.

Nous ne sommes pas de ceux qui allons participer à élever sans cesse le taux de rendement des capitaux investis par le groupe Vinci.

Dans ces conditions nous n'approuverons pas ce rapport en l'état.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du Groupe Communistes, Républicains et Citoyens

42. DTUP 007-18/12/09 CC - DOSSIER RETIRE

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce rapport est retiré.

43. DTUP 008-18/12/09 CC - Contrat à contribution financière forfaitaire pour l'exploitation des services de Transports publics urbains de Marseille Provence Métropole avec la Régie des transports de Marseille - Approbation de l'avenant 5 relatif au développement de l'offre de transport sur le réseau RTM

Monsieur MOLINO.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

44. DTUP 009-18/12/09 CC - Approbation d'une convention entre Marseille Provence Métropole et le Syndicat Mixte des Transports de l'Est de l'Etang de Berre relative à l'organisation du financement des services de transports scolaires exploités dans le périmètre du S.M.I.T.E.E.B

Monsieur MOLINO.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

45. DTUP 010-18/12/09 CC - DOSSIER RETIRE

46. DTUP 011-18/12/09 CC - Système Billettique de la Communauté Urbaine pour ses réseaux de transport - Demande de subventions auprès des partenaires financiers

Monsieur MOLINO.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

47. DTUP 012-18/12/09 CC - Plan Quinquennal d'Investissement 2009-2013 - Affectation d'une autorisation de programme pour l'extension du parking relais la Rose à Marseille (13ème arrondissement).

Monsieur MOLINO.- Avis favorable avec une réserve de vote des élus Verts.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

48. DTUP 013-18/12/09 CC - Opération de prolongement du Métro de la Timone à La Fourragère. Marché n°05/109 - Génie civil station Saint Barnabé passé avec le groupement GFC CONSTRUCTION / DTP Terrassement / SEFI Intrafor. Restitution de pénalités appliquées lors de l'exécution du marché

Monsieur AGULLO.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, les Verts sont favorables au développement des parkings relais. Ils sont le gage d'une politique des transports cohérente et ambitieuse. Nous ne sommes donc plus dans le registre des parkings centre-ville tel celui du J4, et sur lequel nous nous sommes opposés, et qui ne dessinent certainement pas les villes éco-responsables dont nous aimerions que nos enfants héritent.

Mais il faut bien le dire, le parking de La Rose n'est pas un parking relais, ou plutôt, il doit être pensé comme un parking relais temporaire.

Les discussions lors de la dernière Commission « Transports » l'ont bien montré. Unaniment, je rajoute « ou presque », des fois que j'en oublie, les membres présents pensaient qu'il est prioritaire de prolonger la ligne 1 du métro La Rose.

De La Rose à la technopôle de Château Gombert. Le parking relais dans cette zone, il est à construire, pas à la Rose, mais dans la zone du technopôle.

Il en va de la politique de la recherche de la Ville de Marseille et de la Communauté Urbaine, de sa capacité à capter des projets ambitieux dans ce domaine, mais aussi à proposer aux étudiants et chercheurs qui y travaillent et aux entreprises de cette zone, une alternative crédible à la voiture.

Il en va de l'intérêt des habitants de Château Gombert, de La Croix-Rouge, de Plan-de-Cuques, voire même d'Allauch.

Il en va aussi de l'intérêt financier de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole tant il est clair, d'une part, que ce prolongement générera une hausse sensible du trafic et d'autre part, le coût du prolongement en surface du métro est tout sauf exorbitant a priori.

Je lance un chiffre : de l'ordre de 40 millions d'euros. Cela est tout à fait avantageux lorsque nous comparons au projet de Bus à haut Niveau de Service. Les campus de Saint Jérôme et de Château Gombert n'ont par ailleurs aucune nécessité à être reliés par un BHNS. Cela ne correspond pas à une réalité des déplacements quotidiens. Pour Saint Jérôme, ce qu'il faut, c'est une ligne de bus en correspondance depuis le Frais Vallon.

Les Verts donc, demandent que soit engagé prioritairement ce prolongement du métro. Je souligne que la Mairie du 7^{ème} secteur de Marseille souhaite aussi cela.

Monsieur le Président, nous souhaitons que vous engagiez une étude dans ce sens et nous sommes à l'écoute de votre réponse.

Et le parking de La Rose dans tout cela ? On le voit bien, s'il s'agit de lui faire jouer provisoirement le rôle de parking relais pour répondre aux difficultés quotidiennes qu'ont les usagers pour se garer, ce n'est pas la même chose, ni le même prix que s'il s'agit de sanctuariser le parking de La Rose en parking relais.

Monsieur le Président, nous sommes donc favorables à l'extension du parking de la Rose, dans le cadre d'une politique de prolongement du métro jusqu'à la technopôle de Château Gombert.

Monsieur le Président, réservez d'ores et déjà les terrains pour le parking relais de la technopôle de Château Gombert.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

(M. Benzi entre dans l'hémicycle et demande la parole au Président)

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Benzi, vous n'aviez pas quitté la séance ?

Monsieur BENZI.- Je suis revenu pour vous poser une question.

Monsieur le Président, mes chers collègues, une petite question. Vous allez pouvoir me répondre car je ne suis pas technicien, et je ne connais pas assez le règlement intérieur, mais y a-t-il le quorum ?

Monsieur MENNUCCI.- Oui, on l'a compté lorsque vous n'étiez pas là !

Monsieur BENZI.- Je m'adresse à M. le Président, Monsieur Mennucci.

Monsieur le Président, y a-t-il le quorum ?

Monsieur LE PRESIDENT.- Il a été vérifié.

Monsieur BENZI.- Donc il y a le quorum.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Benzi, êtes-vous en séance ou pas ?

Monsieur BENZI.- Je suis en séance.

Je vous repose la question, Monsieur le Président, y a-t-il le quorum, oui ou non ? Non, Monsieur Mennucci, je m'adresse au Président, y a-t-il le quorum ?

Vous n'avez pas besoin de demander à vos fonctionnaires s'il y a le quorum ou pas !

Monsieur LE PRESIDENT.- Je ne demande pas à mes fonctionnaires, je parle avec mes fonctionnaires. Savez-vous ce que je leur demande ou pas ? Donc ne qualifiez pas mes propos aux fonctionnaires.

Monsieur BENZI.- Y a-t-il le quorum, oui ou non ?

Monsieur LE PRESIDENT.- On va le compter.

Monsieur JULLIEN-FIORI.- Monsieur le Président, les gens présents ont des pouvoirs.

Monsieur LE PRESIDENT.- Absolument.

Monsieur BENZI.- Quand vous comptez le quorum, les pouvoirs ne sont pas comptés. Sommes-nous en république ou serait-ce une république bananière ? On respecte le droit.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je m'aperçois que le groupe UPAC multiplie les incidents de séance. Serait-ce une politique délibérée, Monsieur Benzi ?

Monsieur BENZI.- Monsieur le Président, vous nous confirmez qu'il y a le quorum ? Je vous demande si vous confirmez qu'il y a le quorum ?

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous sommes 64, donc, il n'y a pas de quorum, donc vous nous conseillez d'arrêter la séance ?

Monsieur BENZI.- Je ne me permettrai pas Monsieur le Président, c'est vous le Président, ce n'est pas moi. Donc, il n'y a pas de quorum.

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous sommes 64 ! Y a-t-il un huissier dans la salle ?

Madame COLIN.- Je voudrais rappeler un point de règlement : le quorum se compte en début de séance. Une fois que le quorum est atteint, les procurations valent, merci.

Monsieur LE PRESIDENT.- Vous avez eu la réponse.

Monsieur BENZI.- J'aurais préféré que ce soit vous.

49. **DTUP 013-18/12/09 CC - Opération de prolongement du Métro de la Timone à La Fourragère. Marché n°05/109 - Génie civil station Saint Barnabé passé avec le groupement GFC CONSTRUCTION / DTP Terrassement / SEFI Intrafor. Restitution de pénalités appliquées lors de l'exécution du marché**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

EQUIPEMENTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - PATRIMOINE FONCIER - PROTECTION ET SÉCURITÉ DES ESPACES COMMUNAUTAIRES

50. **EPPS 001-18/12/09 CC - Exploitation de la piscine communautaire des Gorguettes à Cassis - Approbation du principe d'une Délégation de Service Public.**

Monsieur CROCE.- Monsieur le Président, chers collègues, pour partager le choix d'affermage qui nous est proposé, il faut au moins avoir une bonne raison. Nous avons beau aborder le problème sous tous ses angles, nous ne l'avons pas trouvé. Je voudrais l'aborder par trois aspects.

Premièrement, absolument rien ne nous oblige à mettre en concurrence l'exploitation d'un équipement que nous avons financé à 100% sur fonds publics. Au contraire, si nous avons fait ce choix d'investissement public, c'est bien pour avoir une parfaite maîtrise dans la construction et l'usage de cet équipement. Il y a donc incohérence dans le recours à un affermage du privé.

Pour éviter toute généralisation : dans notre esprit le recours au privé n'est pas un tabou. Mais à la condition que son apport contribue à la construction d'un projet d'intérêt général. Et non l'inverse, comme c'est ici le cas.

En clair : il n'est pas inconcevable de recourir à une DSP qui englobe la conception, la réalisation et l'exploitation d'un équipement qu'une collectivité comme la nôtre n'est pas en capacité de financer.

Mais encore une fois ici ce n'est pas le cas.

Deuxièmement, le privé apporterait-il une compétence et un savoir faire que ne pourrait pas avoir notre EPCI en matière de gestion de ce type d'équipement ?

Si nous avons bien compris, l'expérience de la piscine municipale de Gémenos semble conclure à l'inverse. Et les tableaux comparatifs de six équipements en DSP ou en régie directe qui ont été versés au débat de la Commission adéquate sont financièrement encore moins convaincants sur la supériorité d'un recours au privé.

De même, en matière de compétences humaines. Que ce soit en public ou en privé, il faudra recruter un Directeur de piscine et les personnels nécessaires. Ces recrutements devront être au niveau des qualifications exigées par la loi et surtout au niveau de l'usage que nous souhaitons imprimer à cette piscine.

Or, le recours au privé n'est pas vraiment une garantie en matière de qualifications – bien souvent, c'est une variable d'ajustement dans le taux de rentabilité.

Enfin troisième argument avancé : il y a urgence si nous ne voulons pas retarder la mise en service.

D'accord. Mais pourquoi avoir attendu le dernier moment pour aborder cette question ? Pourquoi n'avoir présenté de projection financière que sur la base d'une seule option possible, celle de l'affermage ?

N'est-ce pas parce que la réflexion est plus obnubilée par la question de la maîtrise budgétaire du fonctionnement que par la définition des ambitions et de l'accessibilité des services. Piscine rentable ou piscine utile ?

On peut toujours évoquer la réversibilité possible du choix au bout de cet affermage de 2 ou 3 ans. Mais pour l'heure on donne un équipement public au privé et c'est à lui qu'on demande d'arbitrer les usages de cette piscine entre les habitants, les collectivités, les associations, la pratique sportive, la pratique éducative, la pratique loisir/santé génératrice de recettes. Ce sont donc ces critères de rentabilité qui vont d'abord arbitrer. Et quand ils seront installés depuis 2 ou 3 ans, la possibilité de revenir à un autre choix posera d'autres questions que celles d'aujourd'hui posées.

Ce n'est pas du tout le sens que nous donnons à un équipement public d'intérêt communautaire.

Nous voterons donc contre.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

Je remercie les Maires qui sont restés et effectivement, il faut rester puisqu'il y a des délibérations très importantes, notamment les PLU des communes.

Monsieur GIORGI.- Je voudrais dire deux mots par rapport à l'intervenant qui vient de s'exprimer.

Premièrement, je voudrais tout d'abord dire qu'une DSP, ce n'est pas se décharger de la responsabilité de l'exploitation sur une société privée. La responsabilité est pleine et entière pour la Communauté Urbaine, mais on délègue simplement le savoir-faire à une société compétente qui devra avoir un cahier des charges très précis et très contraignant traduisant la politique de la Communauté Urbaine sur cet équipement.

Deuxièmement, vous avez cité Gémenos. Le Maire n'est pas là, mais je crois savoir qu'il a commencé également par donner la gestion en sous-traitance et c'est ce qui lui a permis ensuite de revenir vers une exploitation en régie.

Effectivement, on va nous apporter un savoir-faire que nous n'avons pas aujourd'hui et l'évolution des choses nous dira si effectivement il faut persister dans la DSP ou s'il faut envisager une autre solution.

Je crois qu'il ne faut pas faire de procès d'intention. La Communauté Urbaine sait ce qu'elle veut, elle définit ses objectifs. Elle ne recherche pas la rentabilité pour un exploitant, mais elle recherche l'efficacité en terme économique et en terme d'animation pour ses populations et donc pour l'institution.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Maire.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe Communistes, Républicains et Citoyens à l'exception de Mme Desmat et de MM. Rosso, Meroni et Molino votant pour

DÉVELOPPEMENT DURABLE - INNOVATIONS - PROSPECTIVE

51. **DDIP 001-18/12/09 CC - Participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au Plan "Campus" Aix-Marseille Université - Approbation d'une convention de partenariat**

Monsieur ORGEAS.- Avis favorable avec une réserve de vote des élus Verts.

Monsieur SEMERIVA.- Nous avons fait une demande d'information complémentaire pour comparer en terme de prix, la mise en place du busway qui relierait le métro de La Rose jusqu'au technopôle de Château Gombert, via Saint Jérôme, avec la mise en place de ce dont a parlé M. Agullo tout à l'heure, à savoir le prolongement de la ligne de métro de La Rose au Technopôle.

C'est la raison de notre réserve.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

PORTS DE PLAISANCE - PORTS DE COMMERCE - AÉROPORT.

Monsieur PICCIRILLO.- Tous les rapports ont été adoptés à l'unanimité lors de la Commission Monsieur le Président.

71. **POR 001-18/12/09 CC - Approbation des tarifs 2010 d'occupation du domaine public maritime et prestations annexes pour les ports de Marseille Provence Métropole.**

Monsieur PICCIRILLO.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur MONTAGNAC.- Monsieur le Président, je voudrais vous remercier, ainsi que M. Caputo, d'avoir répondu favorablement à la demande intempestive certes, mais justifiée, des usagers du port de Carry-le-Rouet que vous avez reçus en Mairie, lors de visites concernant les travaux de voirie et autres. Je tiens à vous remercier d'avoir accepté de les rencontrer, de leur expliquer la situation et de les apaiser dans les craintes qu'ils avaient. Encore merci, Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Montagnac.

Monsieur DUTTO.- Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport pose une logique d'harmonisation tarifaire, pourquoi pas ? Mais il peut être lourd de conséquences pour les plaisanciers et utilisateurs du domaine public portuaire.

Première remarque, la Commission a évoqué le principe mais n'a jamais travaillé et fait des hypothèses à partir de projections qui lui auraient permis de fonder un avis motivé sur les différents impacts de cette nouvelle tarification.

Ensuite, l'idée d'une tarification au mètre carré nous semble être une bonne idée car elle correspond davantage à la réalité de l'occupation du plan d'eau poste à flot, mais qui ne peut trouver sa légitimité que si elle permet d'harmoniser le tarif et le service rendu.

Or, en l'état des explications données dans les annexes, cela est pour le moins flou, par exemple, qu'entend-on par régie directe ? Sachant que la plupart des anneaux sont gérés en contrat de 5 ans avec les sociétés nautiques.

Les petits ports de la Côte Bleue qui avaient une tarification unitaire de 70 euros HT/an par anneau ne sont pas dans le tableau des tarifs au mètre carré et apparaissent

qu'au titre des postes à flots en régie directe sous contrat annuel en page 5, avec une augmentation des tarifs de 4,7 %, or, la quasi totalité d'entre eux sont gérés par une société nautique sous contrat.

Autre préoccupation et de taille, il nous est expliqué dans le rapport que cette harmonisation tarifaire n'aurait pas de conséquence pour les bateaux dont la taille serait inférieure à 16 m², afin de préserver la plaisance populaire qui pour le moment et c'est heureux est majoritaire sur l'ensemble des places à flot ou à quais.

En 2009, pour Marseille et la Pointe Rouge : le poste à flot pour un bateau inférieur à 15,99 m² coûtait entre 359,21 euros mini et 458,25 euros maxi.

En 2010 d'une part, la Pointe Rouge sera 2,7 % plus chère que le Vieux Port et il en coûtera jusqu'à 630,16 euros pour un bateau de 15,99 m², soit une augmentation de 37,6%

La tarification au mètre carré introduit une notion de proportionnalité qui est juste, mais son application en l'état ne se traduira pas par une égalité de traitement des plaisanciers, en particulier ceux des petits ports qui, par ailleurs, pourront subir une augmentation de 153 à 184%, car tous les bateaux de moins de 15 m² sont dans ces petits ports et ne bénéficient pas des mêmes défenses maritimes et services à quais, (eau et énergie) comme c'est le cas au Vieux Port.

Enfin dernière remarque, l'utilisation d'indice de référence différent selon les années pour notifier des augmentations tarifaires.

Par exemple, s'agissant de l'augmentation proposée pour les tarifs des sociétés nautiques en contrat avec MPM, elle se base sur un indice de l'Insee (TP 02) de + 4,7 %, or cette augmentation pose à la fois le problème de l'ampleur de l'augmentation 7,9 % en deux ans, alors que depuis 2006, 4 indices, différents ont été utilisés.

Cette non constance dans l'indice de référence qui en la matière aurait dû être le TP 02 au sens de l'article 13-2 de la convention type fausse la maîtrise de la gestion tarifaire des espaces portuaires sous compétence de MPM.

Au regard de l'impact sur le nombre de plaisanciers concernés, nous proposons que ce rapport soit retiré et retravaillé en Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

Monsieur DUTTO.- *(intervention hors micro, en partie inaudible)* Il y a des interrogations sur ce rapport. Soit on le retire et on le travaille, soit on ne peut pas voter ce rapport.

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous ne pouvons pas le retirer, cela doit être voté avant le début de l'année prochaine.

Monsieur PICCIRILLO.- Je ne peux pas laisser dire qu'il y a des flous, ce n'est pas vrai. Une Commission s'est réunie. On a bien expliqué la situation. Je pense que la tarification au mètre carré est juste. Bien entendu, il y a des tarifs pour certains bateaux qui sont légèrement augmentés par rapport à la catégorie et d'autres qui sont baissés. C'est une moyenne. Je crois que l'on a fait en sorte que la petite plaisance soit privilégiée. Je ne vois pas ce qu'il y a à dire d'autre sur les tarifications. Je rappelle également qu'il s'agit d'un budget annexe et que l'on ne peut pas faire n'importe quoi, il faut équilibrer les budgets sur de la redevance et non pas sur de l'impôt. La Commission a pris une décision en son âme et conscience pour avoir une tarification, la plus juste possible.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Maire.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe Communistes, Républicains et Citoyens

72. POR 002-18/12/09 CC - Présentation du rapport d'activité 2008 du délégataire de Service Public pour la gestion du Vieux-Port de Marseille Périètre 1

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

73. POR 003-18/12/09 CC - Présentation du rapport d'activité 2008 du délégataire de Service Public pour la gestion du Vieux-Port périmètre 2

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

74. POR 004-18/12/09 CC - Présentation du rapport d'activité 2008 du délégataire de Service Public pour le grutage et le carénage du port de la Pointe Rouge.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

75. POR 005-18/12/09 CC - Présentation du rapport d'activité 2008 du délégataire de Service Public pour la gestion d'un pôle multisports nautiques, école de pêche sportive, accueil de grands événements, école de voile et de glisse sur le port de la Pointe Rouge

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

76. POR 006-18/12/09 CC - Présentation du rapport d'activité 2008 du délégataire de Service Public pour l'avitaillement et la distribution de carburants et produits dérivés aux usagers du Vieux-Port de Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous avons le problème des PLU de Carnoux-en-Provence, de Cassis, de Saint-Victoret, de Gignac-la-Nerthe etc. Vous avez bien compris que les délibérations que nous passons maintenant risquent d'être attaquées. C'est certainement regrettable, mais je dois prendre mes responsabilités.

Si les PLU sont attaqués, cela risque de les remettre en question et je n'y tiens pas. Je vais convoquer une séance dans trois jours, comme le règlement nous le permet, pour faire voter les PLU, afin que les Maires ne soient pas ennuyés.

(Applaudissements).

Monsieur Giorgi, vous en êtes d'accord ?

Monsieur GIORGI. - Pour Carnoux-en-Provence, il ne s'agit que d'une modification.

Monsieur LE PRESIDENT. - Oui, mais si la délibération est attaquée, vous ne pourrez pas le faire.

Monsieur MAGRO. - Je pense que c'est une décision sage car il y a, dans les rapports concernant les PLU, des révisions simplifiées concernant des communes qui sont en Plan d'Occupation des Sols. Etant donné qu'il n'y a pas de nouvelle séance avant le 31 décembre, il n'y aura plus de possibilité de révision simplifiée, donc j'approuve totalement votre décision.

Monsieur LE PRESIDENT. - C'est dans l'intérêt des communes, je crois.

Madame MILON. - Je voulais vous remercier et dire que je suis très triste. Je suis de Droite et je suis très triste de ce qui s'est passé aujourd'hui. Car il me semble qu'on a pour mission de remonter le travail que nous faisons dans nos communes. S'agissant du Plan d'Occupation des Sols de ma commune, des exploits ont été accomplis par la Communauté Urbaine et par les services de ma commune en matière d'urbanisme pour le bien public et le bien général.

Il me semble que nous sommes élus pour cela, nous ne sommes pas là pour faire des coups d'éclat, pour être ensuite nommés je ne sais quoi ou je ne sais où. Je tenais à vous remercier.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci Madame Milon, j'apprécie beaucoup.

Monsieur AMIRATY. - Moi aussi, je pense qu'il faut retirer les rapports provisoirement et les représenter dans trois jours. Les Gignacaises et les Gignacais ne peuvent pas subir la politique politicienne dans cette enceinte. Comme cela a été dit, l'intérêt général prime sur les ambitions personnelles et nos territoires ont besoin, alors même que l'on est en train de discuter du projet formidable qu'est le SCOT, de s'élever dans la manière dont on aborde les dossiers et malheureusement aujourd'hui, je regrette que la politique politicienne ait pris le pas sur l'intérêt général. Donc, je suis favorable à ce report.

Monsieur MENNUCCI. - Monsieur le Président, bien évidemment j'approuve votre décision, mais je veux ajouter quelques mots car je crois que les choses ne peuvent pas rester dans cette situation.

On parle de gouvernance partagée. Vous essayez, avec les difficultés que nous connaissons, de la mettre en œuvre. J'ai toujours considéré que la gouvernance partagée, c'est entre les Maires et vous. Ce n'est pas un problème de Droite ou de Gauche, c'est un problème d'intérêt général et de façon dont les Maires considèrent leur gestion.

D'ailleurs, j'ai entendu le Maire de Marseille, avec qui, et vous m'en m'excuserez, je suis parti quelques instants pour visser le premier boulon du Centre Régional de la Méditerranée avec M. Vauzelle. Avant de partir, je crois que Jean-Claude Gaudin a fait une intervention dans laquelle il a clairement exprimé cette idée.

Donc nous sommes devant un problème politique Monsieur le Président. Nous sommes devant un problème politique où nous constatons qu'une partie de nos collègues ne sont plus dans le pourquoi nous sommes ici, c'est-à-dire pour essayer de faire avancer les dossiers, de les contester, de voter pour ou de voter contre. Il y a eu tout à l'heure un certain

nombre d'interventions qui nous montrent bien qu'il n'y a pas une unanimité, mais ce sont des interventions que chacun peut comprendre. Elles correspondent à un intérêt, à une vision, mais chacune d'entre elles se rapproche de ceux qui nous font confiance et nous ont élus dans les communes et à Marseille.

Je pense que nous sommes devant un problème politique et je veux dire à nos collègues qui sont partis que ce n'est pas quelque chose d'anodin ce qu'ils viennent de faire. Car s'il y a une volonté à un moment de faire un coup politique, nous le comprenons tous, sauf que ce coup politique est fait sur le dos des populations qui attendent un certain nombre de choses des collectivités et des services des communes qui font le travail.

Ils ne sont pas là pour m'entendre, mais certainement en auront-ils l'écho puisqu'ils ont laissé un certain nombre d'observateurs pour noter les noms de ceux qui sont restés. Je veux qu'ils comprennent bien que ce qu'ils sont en train de faire ne peut pas être accepté par la population de la Communauté Urbaine et que de toute façon, dans cette affaire-là, vous avez toujours le pouvoir de faire ce que vous faites. Nous soulignons que vous avez raison de reconvoquer l'assemblée dans 3 jours, même si cela posera des problèmes aux uns et aux autres, mais nous l'assumerons.

La question fondamentale est de comprendre à quoi sert Marseille Provence Métropole. Marseille Provence Métropole ne peut pas devenir l'enjeu de querelles, de luttes politiciennes, même si la politique n'est pas extérieure à Marseille Provence Métropole et où chaque idée peut s'exprimer, mais en aucun cas, MPM ne peut être pris en otage par une partie de nos collègues.

Voilà quelle est ma conviction, en ajoutant, Monsieur le Président que nous vous remercions de la façon dont vous avez géré cette séance.

(Applaudissements)

Monsieur ROYER-PERREAUT.- Monsieur le Président, je partage en quelque sorte ce que vient de dire excellemment ma collègue Danièle Milon sur le côté surréaliste de cette séance. Je crois que l'on ne va pas se lancer dans des grandes analyses politiques sur les tenants et les aboutissants des choses. Je pense que les faits parlent d'eux-mêmes et je pense aussi qu'il appartiendra à celles et ceux qui prennent un certain nombre de décisions, d'écouter les élus de base que nous sommes et qui avons autant le droit ou le mérite d'être entendus et écoutés.

Nous avons encore des dossiers qui sont relativement importants. Vous avez parlé des PLU et je voudrais parler du Plan d'Aménagement d'Ensemble de Saint Loup qui est aussi un dossier structurant pour les quartiers que je suis sensé représenter. Mais il y a aussi les études préliminaires à la LGV. Donc, il me semble que ce sont des dossiers suffisamment structurants en termes d'aménagement du territoire et suffisamment impactant pour que nous ayons un véritable dialogue qui ne se limite pas aux simples échanges que l'on peut avoir à cet instant avec une majorité mobilisée et une opposition quelque peu défailante.

Il me semble qu'il faut que vous preniez une décision. En tous les cas, j'ai du mal à imaginer que, sur le Plan d'Aménagement d'Ensemble de Saint Loup par exemple, on se retrouve dans la même situation que pour les Plan Locaux d'Urbanisme où la délibération pourrait être attaquée. Il y a eu une responsabilité de prise par les élus de mon propre groupe, je crois qu'il est de votre responsabilité maintenant de faire en sorte que tout le monde, en tout cas ceux qui ont pris cette décision, en assumant la responsabilité en retour.

Monsieur MADROLLE.- Monsieur le Président, vous soulevez une inquiétude. Nous avons assisté hier, à une rencontre du milieu culturel marseillais et vous savez que nous avons eu la chance grâce à l'unité des collectivités territoriales, Conseil Général, Mairie, Conseil Régional et MPM, de pouvoir obtenir la labellisation Marseille Culture 2013. Hier à la réunion qui avait lieu dans les locaux de Marsatac, de nombreux intervenants issus

des milieux culturels ont verbalisé leurs inquiétudes quant à la politique culturelle portée par la Ville de Marseille.

Après avoir discuté avec d'autres interlocuteurs des collectivités, je pense qu'il est important, et je le souhaite Monsieur le Président, que vous vous fassiez le porte-parole auprès de la Ville de Marseille. L'enjeu de Marseille Capitale de la Culture en 2013 est un enjeu fondamental pour le territoire de MPM, en matière d'accueil de touristes, de lieux culturels.

Si nous ratons, comme d'autres communes l'ont raté, le rendez-vous de 2013, il n'y aura pas de marche en arrière. De nombreux intervenants culturels nous demandent d'être à leurs côtés. Je crois qu'il est fondamental aujourd'hui, d'avoir une explication avec la Mairie de Marseille, c'est la ville pilote en la matière et c'est aussi la ville la plus importante. Si Marseille joue contre la position des lieux culturels, nous n'arriverons pas à avoir une réalisation de Marseille Capitale de la Culture 2013 à la hauteur de l'enjeu.

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Président, je dirai juste un mot sur cette situation d'aujourd'hui. Effectivement, nous partageons comme l'a dit M. Magro tout à l'heure, l'opinion qu'il faut arrêter les travaux. Ceci étant, j'attire votre attention sur le fait politique qui vient de se produire.

La gouvernance partagée avec les Maires. Que nous le voulions ou pas, la démonstration est faite que même si des Maires restent, l'ensemble des conseillers communautaires ne sont pas tous présents. Il y a donc peut-être la nécessité de réfléchir tous ensemble à un autre contenu ou à un contenu plus positif de la question de la gouvernance partagée. Je vous donne un seul exemple, celui de l'incinérateur que nous avons traité. On ne peut pas à la fois dire que l'on est pour l'incinérateur et à la fois dire que l'on est contre l'incinérateur. Vous avez assumé, nous avons assumé ensemble une situation, évidemment, mais il y a bien, derrière, des choix politiques bien délibérés. De ce point de vue, même si nous évitons d'aggraver la situation, il nous faut aussi reconnaître que cette gouvernance partagée doit être plus nourrie de contenu pour que nous puissions nous mettre d'accord sur l'ensemble des rapports car je crains, la politique étant ce qu'elle est, que la situation ne s'envenime et nous sommes bien entendu disposés, notamment pour les élus communistes de Marseille, à réfléchir à cette question.

Madame ANDRIEUX.- Monsieur le Président, mes chers collègues, j'étais en train de poser une question à mes collègues et je voulais savoir si, comme dans le cadre des Conseils d'arrondissements ou à la mairie centrale, nous étions filmés en direct, de bout en bout de nos séances. Ce serait quand même intéressant car si les populations de nos communes et de Marseille pouvaient nous voir en séance, elles auraient une haute opinion de l'exercice de la démocratie chez certains.

Je ne sais pas où vous arrêterez les rapports, mais vous avez aussi des dossiers en transport, notamment un protocole d'accord sur la L2 qui est quand même le premier chantier d'infrastructure de cette importance au niveau national.

J'aurais aimé que ce type de rapport qui est tellement important et qui concerne des milliers de Marseillaises et de Marseillais, soit aussi reporté pour que l'on en discute dans la sérénité et dans la cohérence, dès lundi prochain.

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous allons donc convoquer une assemblée dans les prochains jours, probablement mardi ou mercredi. Nous soumettrons l'ensemble des rapports à partir du moment où nos collègues sont sortis de la salle, c'est-à-dire à partir du rapport n°20. Ainsi, aucun rapport ne sera frappé d'illégalité. C'est un risque que je ne peux pas prendre, notamment par rapport aux Plans Locaux d'Urbanisme de nos Maires. Je vous remercie la séance est levée.

(Applaudissements)

(La séance est levée à 12 heures 45)